PLAN PAYSAGE
BEAUJOLAIS

PLAN DE PAYSAGE
DU BEAUJOLAIS VITICOLE

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PLAN D'ACTIONS

Avril 2022

Syndicat mixte du BEAUJOLAIS

FABRIQUES Architectures Paysages / Territoires & Paysages / Sites & Paysages / Atelier PopCorn

SOMMAIRE

RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE 3

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 7

LE PLAN D'ACTIONS 21

1

RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE

RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE

1 LE MAILLAGE AGRICOLE ÉQUILIBRÉ SUPPORT D'UNE POLYCULTURE DU TERRITOIRE

2 LA MOSAÏQUE DES ESPACES DE NATURE EN TANT QUE LIANT DU TERRITOIRE ET ESPACES D'INTÉRÊT RÉCRÉO-TOURISTIQUE

3 L'ITINÉRANCE MULTIPLE DU TERRITOIRE, RÉVÉLATRICE DE LA DIVERSITÉS DE QUALITÉS DU BEAUJOLAIS VITICOLE, ET DES TRAMES DE CIRCULATION HISTORIQUES

4 LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA CORRÉLATION ENTRE LES ESPACES URBAINS ET AGRICOLES

PHASE 2

OQP & PLAN D'ACTIONS

2

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

QU'EST-CE QU'UN OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ?

- Des caps à poursuivre en matière de protection, de gestion ou d'aménagement des paysages du Beaujolais.
- Orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure du projet de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leur sont attribuées.
- Le renforcement d'une politique intégrée du paysage pour s'assurer que le paysage soit utilisé durablement.
- Ils constituent le fil rouge formulant et spatialisant les orientations, recommandations et actions du plan de paysage.
- C'est un pacte commun à mettre en œuvre sur les prochaines années.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DU PLAN DE PAYSAGE

- Les enjeux identifiés préalablement, sur la base des dynamiques en cours dans les paysages du Beaujolais prennent en compte toutes les dimensions d'un projet de territoire.

- Les objectifs de qualité paysagère constituent autant de réponses à ces différents enjeux, permettant d'orienter la définition et la mise en oeuvre ultérieure des projets au sein des espaces considérés.

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

OQP 1
CONFORTER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE MAILLAGE DES PAYSAGES AGRICOLES ET VITICOLES

1.1 GÉRER LES FRICHES AGRICOLES ET VITICOLES

1.2 ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ AVEC DES CIRCUITS-COURTS

1.3 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE VIABLE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE, CAPABLE DE S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.4 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET VITICOLES

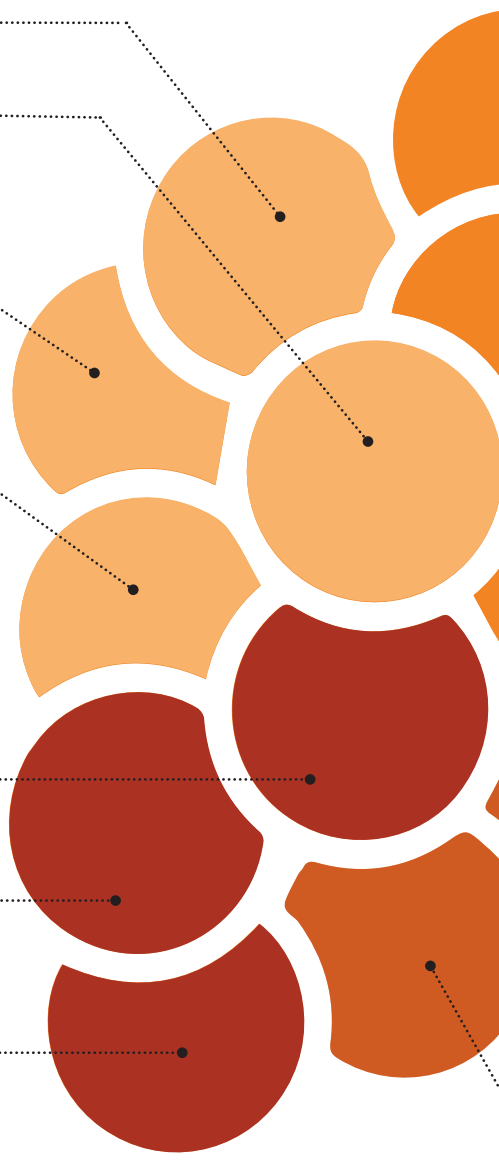

4.1 GÉRER LES INTERFACES ENTRE ESPACES AGRICOLES - URBAINS - NATURELS

4.2 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS

4.3 ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE GRAND PAYSAGE

OQP 4
DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ESPACES URBAINS ET ESPACES AGRICOLES OU NATURELS

OQP 2
METTRE EN VALEUR LES ESPACES DE NATURE ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

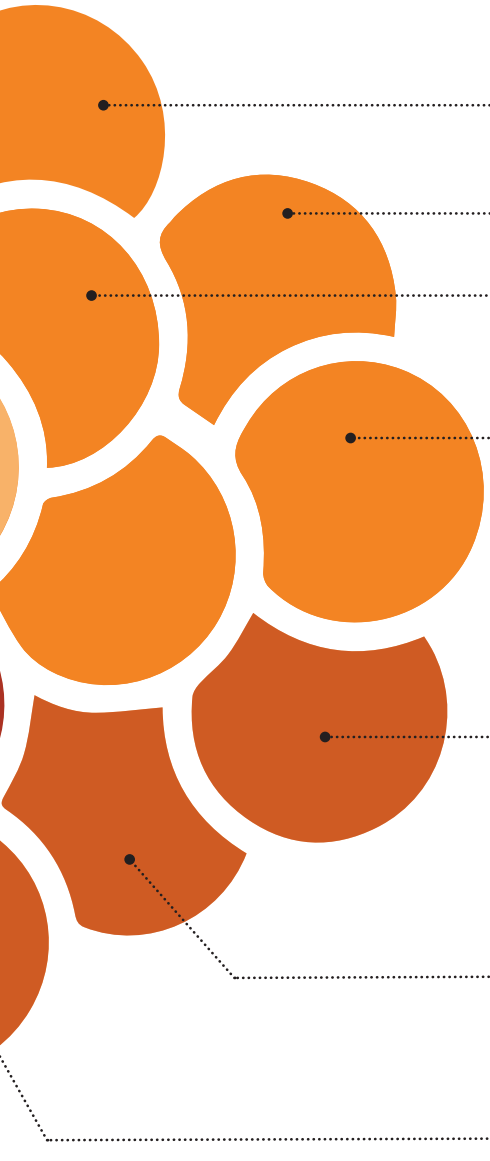

2.1 RECONNAÎTRE LA VALEUR DES PAYSAGES DE L'EAU

2.2 GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT

2.3 RESPECTER ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ LOCALE ET LES ESPACES DE NATURE

2.4 SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PAYSAGE AUX VALEURS PORTÉES PAR LA NATURE

OQP 3
FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES VIA UN RÉSEAU DE SITES ET PARCOURS DIVERSIFIÉS

3.1 METTRE EN VALEUR LES AXES DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

3.2 STRUCTURER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'ITINÉRANCE ET DE MODES DOUX

3.3 METTRE EN VALEUR LES SITES ET PATRIMOINES REMARQUABLES

OQP 1
CONFORTER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE MAILLAGE DES PAYSAGES AGRICOLES ET VITICOLES

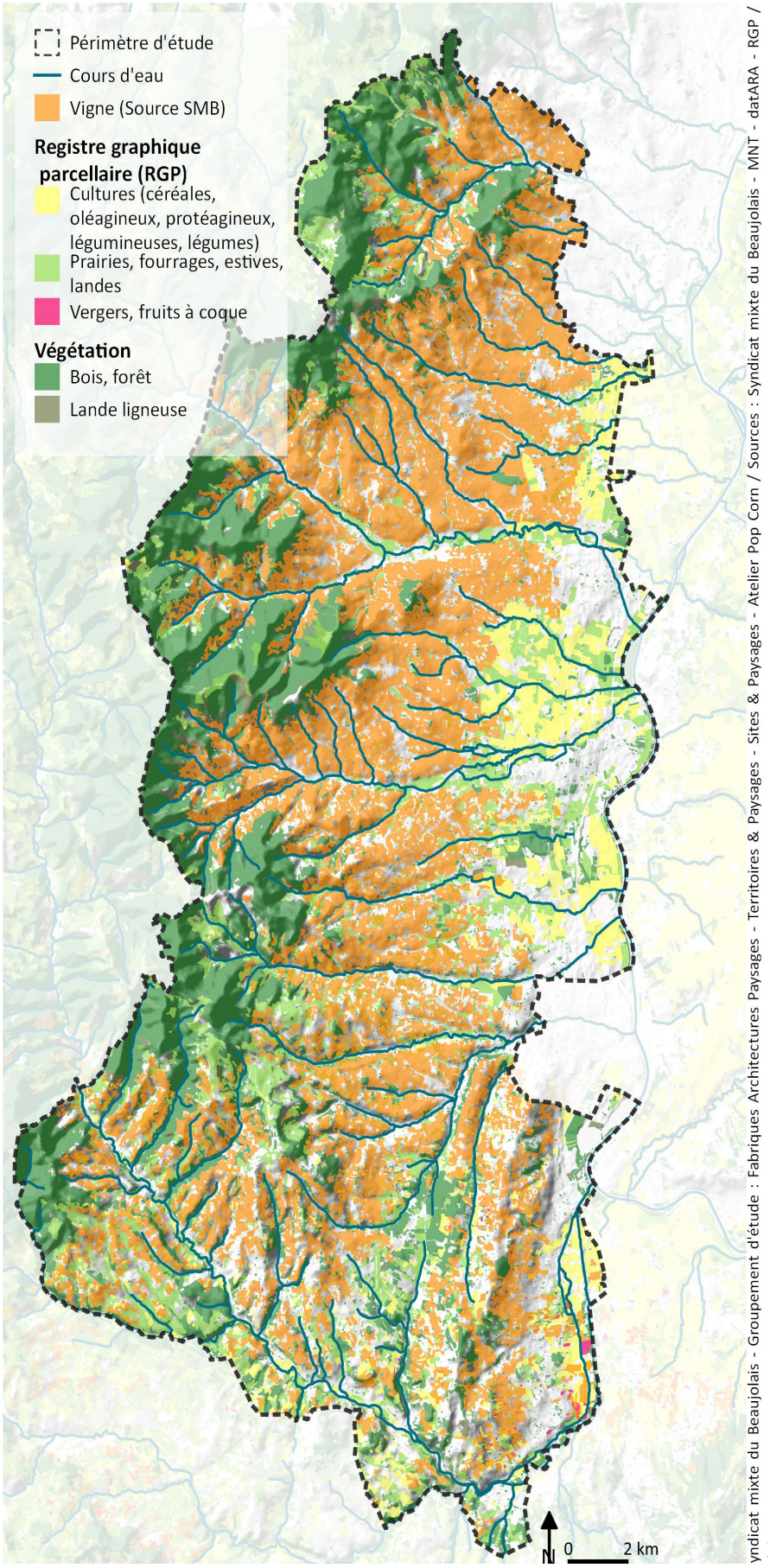

1.1 GÉRER LES FRICHES AGRICOLES ET VITICOLES

Considérer les friches comme des opportunités de confortement des productions, de développement de la biodiversité et de qualité paysagère

1.2 ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ AVEC DES CIRCUITS-COURTS

Spécialiser l'agriculture et la viticulture sur des secteurs cohérents sur le plan agronomique et le fonctionnement du territoire en réactivant le système de polyculture élevage et en valorisant les productions du Val de Saône, complémentaires aux production du Beaujolais viticole et du Beaujolais vert.

1.3 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE VIABLE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE, CAPABLE DE S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Déployer des pratiques culturales durables, économes en ressource en eau et anticiper le développement des productions agrisolaires

1.4 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET VITICOLES

Intégrer les démarches de gestion et d'intervention sur la valorisation des terres agricoles en amont de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme

OQP 2
METTRE EN VALEUR LES ESPACES DE NATURE ET DEVELOPPER LA BIODIVERSITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

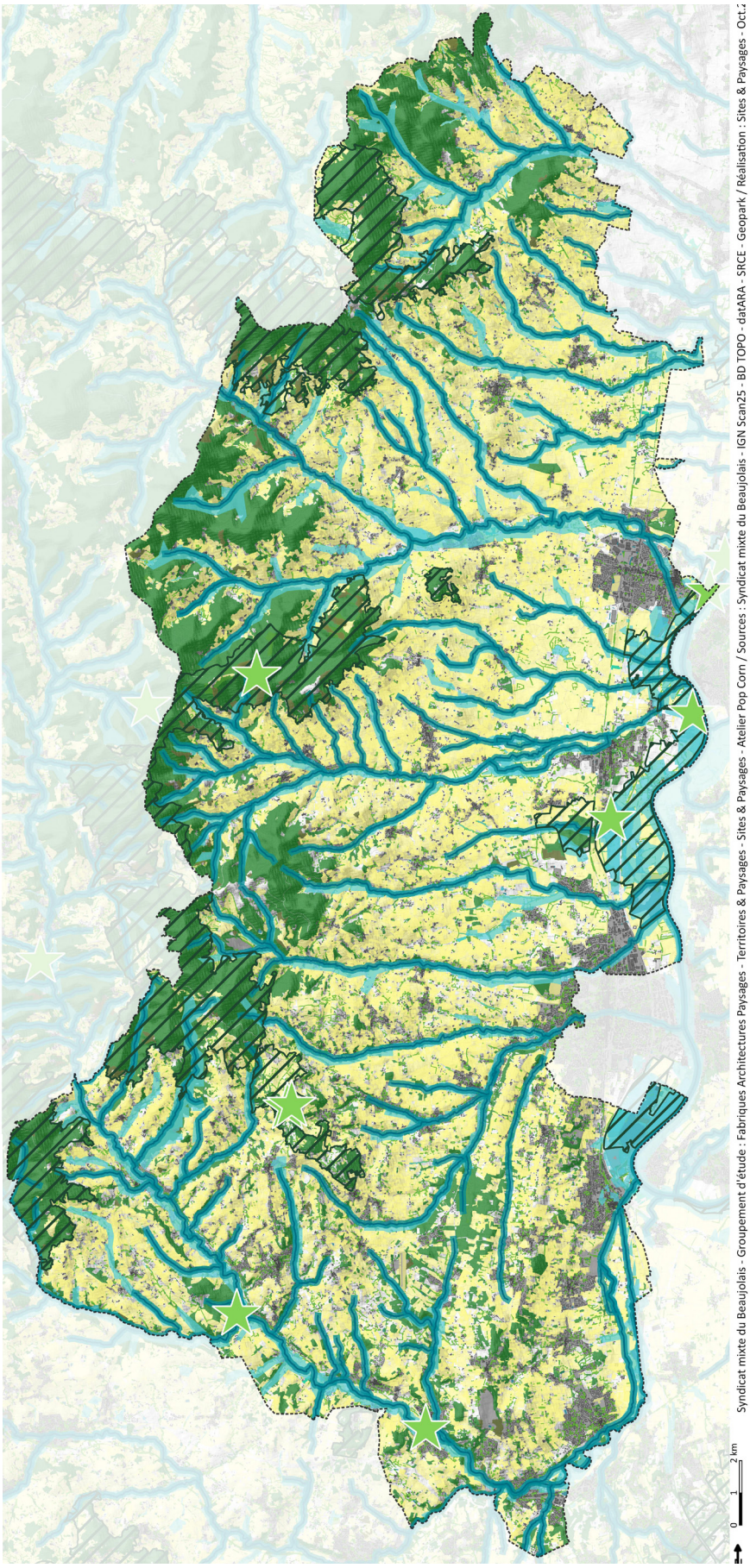

Mettre en oeuvre le maillage des espaces naturels et développer la biodiversité dans les milieux agricoles et forestiers
- Bois et haie
- Forêt
- Lande ligneuse
- Espace agricole
- Espace perméable lié aux milieux aquatiques (Source SRCE)

Assurer les continuités paysagères liées aux cours d'eau en milieux naturels, agricoles et urbanisés
- Cours d'eau et conitnuités paysagères liées

Favoriser la mise en valeur et la mise en réseau des sites naturels
- Espace Naturel Sensible
- Site ou geosite naturel

Développer la nature en ville, en appui et en confortement de la trame paysagère du territoire
- Principaux secteurs urbanisés et artificialisés (Source SRCE)

2.1 RECONNAÎTRE LA VALEUR DES PAYSAGES DE L'EAU

Préserver, restaurer et mettre en valeur les continuités naturelles, écologiques et paysagères portées par les rivières, ruisseaux, zones humides et points d'eau, dans les espaces ruraux comme dans les espaces urbains.

2.2 GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT

Promouvoir des pratiques forestières respectueuses des ressources naturelles et des paysages. Anticiper les coupes des plantations monospécifiques et accompagner l'adaptation de la forêt au changement climatique.

2.3 RESPECTER ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ LOCALE ET LES ESPACES DE NATURE

Poursuivre la gestion des paysages fragiles de landes et milieux alluviaux, développer la biodiversité et les espaces de nature au sein des milieux urbanisés comme des milieux agricoles et viticoles.

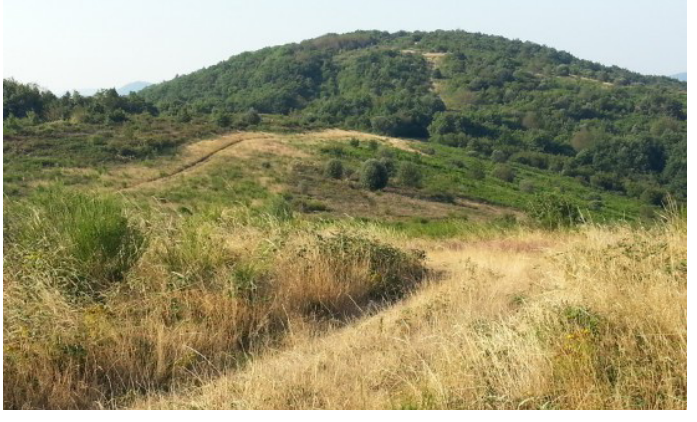

2.4 SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PAYSAGE AUX VALEURS PORTÉES PAR LA NATURE

Promouvoir la nature comme facteur essentiel de la résilience des territoires et de l'adaptation au changement climatique, sensibiliser via la découverte des espaces naturels.

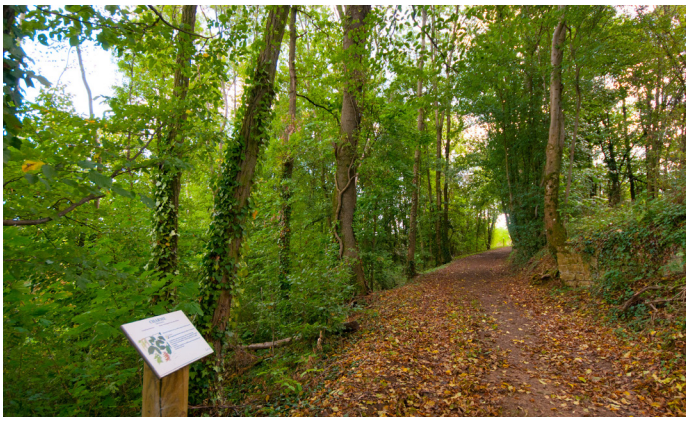

OQP 3
FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES VIA UN RÉSEAU DE SITES ET PARCOURS DIVERSIFIÉS

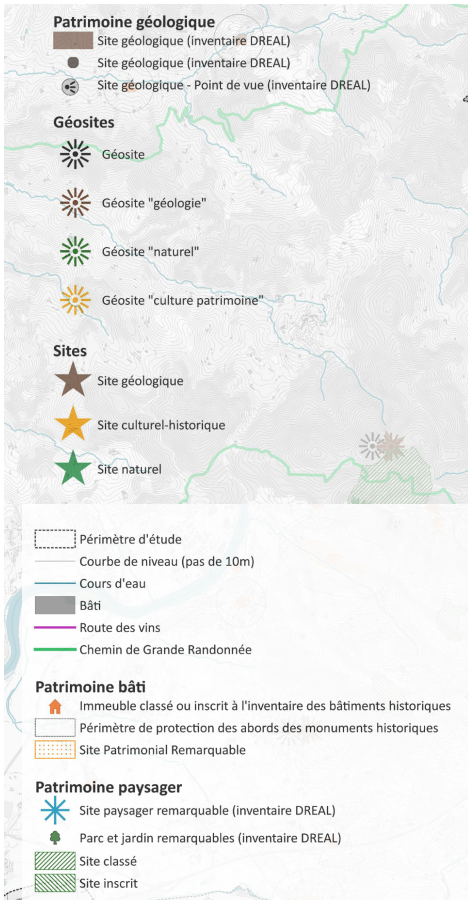

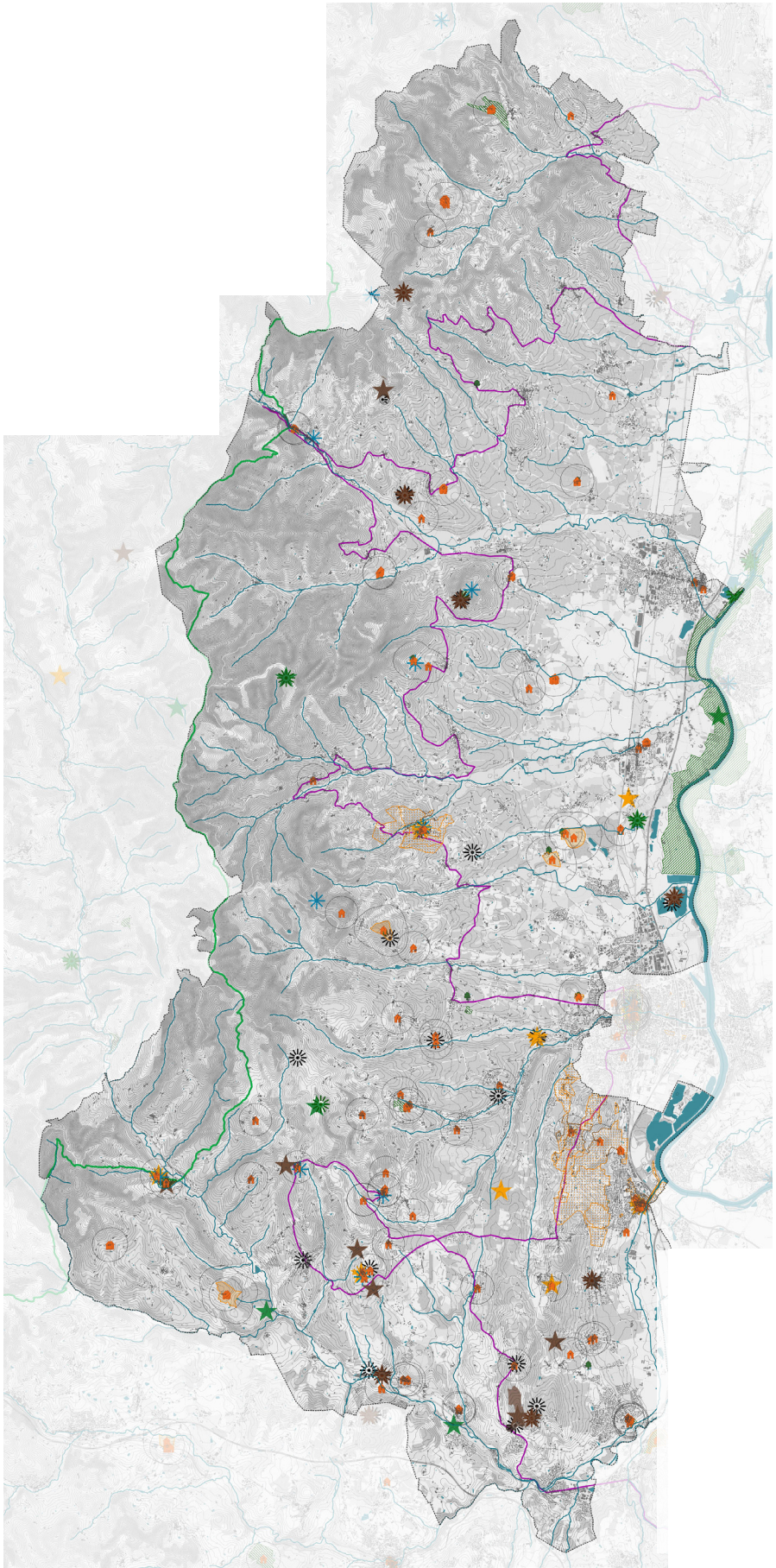

3.1 METTRE EN VALEUR LES AXES DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

Maintenir des cônes de vue qualitatifs et anticiper les covisibilités. Restructurer une signalétique cohérente et inscrite dans les paysages (affichage, publicité). Inviter à la découverte du territoire, requalifier ou aménager les haltes le long des itinéraires. Travailler sur la qualité des entrées de ville.

3.2 STRUCTURER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'ITINÉRANCE ET DE MODES DOUX

Développer les modes doux au quotidien et sur l'ensemble du territoire. Structurer le réseau cycles. Créer des espaces publics de qualité et de lieux de pause. Mettre en réseau les sites patrimoniaux et singularités du territoire.

3.3 METTRE EN VALEUR LES SITES ET PATRIMOINES REMARQUABLES

Reconnaître et protéger le patrimoine bâti historique et vernaculaire qui ponctue le territoire, ainsi que les espaces agricoles vitrines qui lui sont liés. Mettre en valeur et favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles du territoire. Mettre en lumière les liens paysages-sols tant vis à vis de la viticulture que du bâti ou des milieux naturels.

OQP 4
DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ESPACES URBAINS ET ESPACES AGRICOLES OU NATURELS

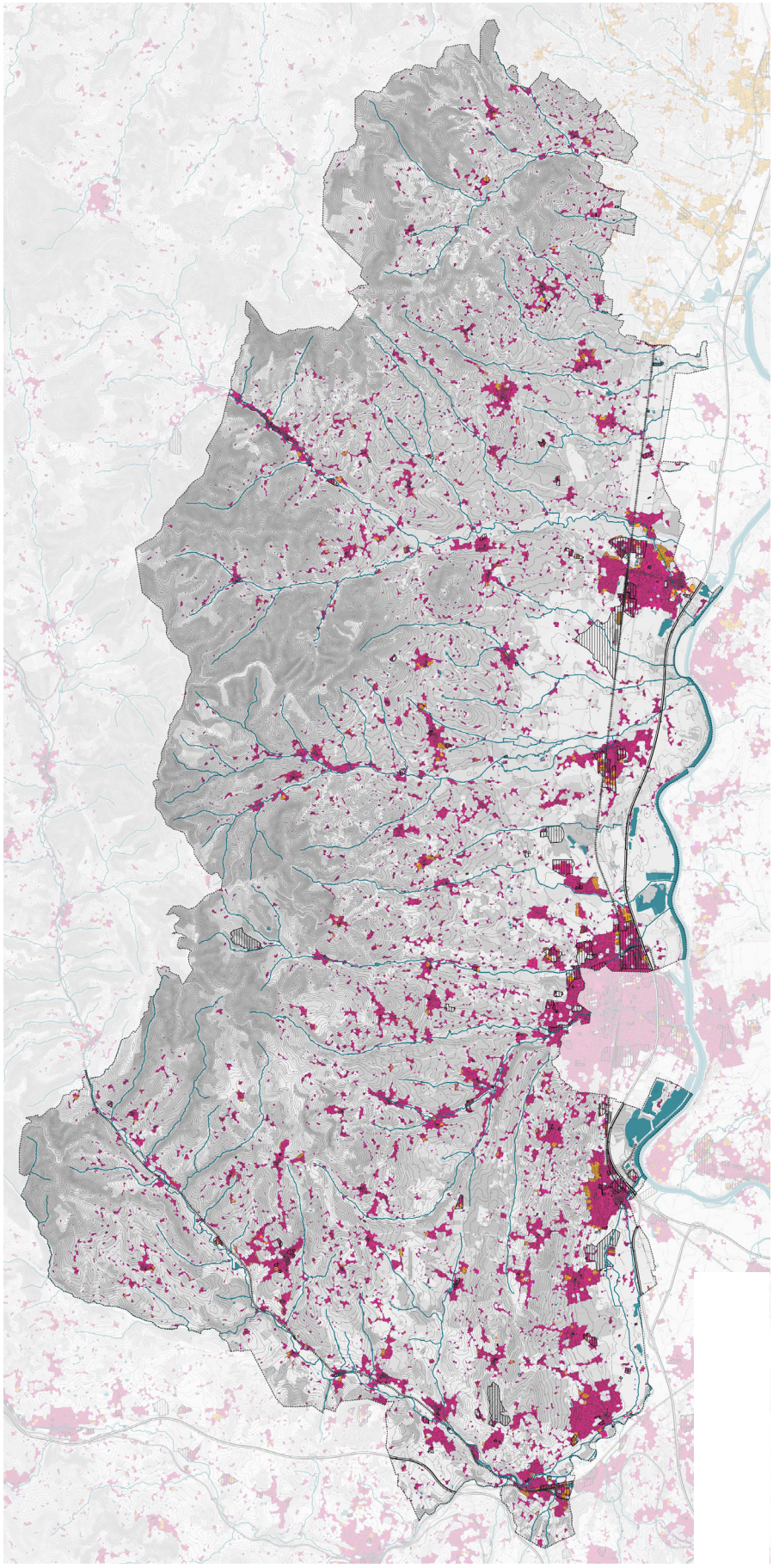

4.1 GÉRER LES INTERFACES ENTRE ESPACES AGRICOLES - URBAINS - NATURELS

Agir pour des franges urbaines qualitatives. Composer une épaisseur de franges agro-urbaines actives. Prolonger et développer les trames paysagères dans, entre et autour les villes et villages en valorisant tous les espaces de transitions. Affirmer les liens entre espaces bâtis, agricoles et naturels.

4.2 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS

Préserver les silhouettes villageoises dans le grand paysage. Encadrer et accompagner les changements de destination des bâtiments agricoles et la valorisation de leurs abords. Maintenir la cohérence et la qualité architecturale et paysagère des points de vente collectifs et des caves coopératives. Être exigeants sur la qualité architecturale et la valeur environnementale des constructions.

4.3 ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE GRAND PAYSAGE

Engager une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables dans le paysage. Accompagner et encadrer le développement éolien et photovoltaïque au regard des sensibiltés paysagères du territoire.

PHASE 2

OQP & PLAN D'ACTIONS

3

LE PLAN D'ACTIONS

HIERARCHISATION DES ACTIONS

ÉCHELLE MACRO

OUTILS :
- Politiques publiques
- Projet de territoire
- SCoT

ACTEURS :
- Syndicat mixte

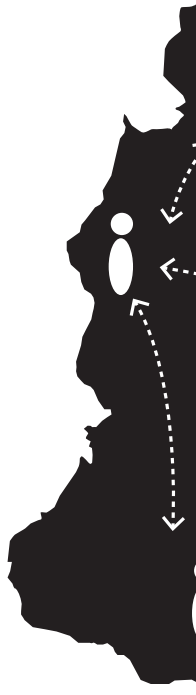

ÉCHELLE

OUTILS :
- Animation terri
- Fédération d'
- Planification, P

ACTEURS :
- EPCI

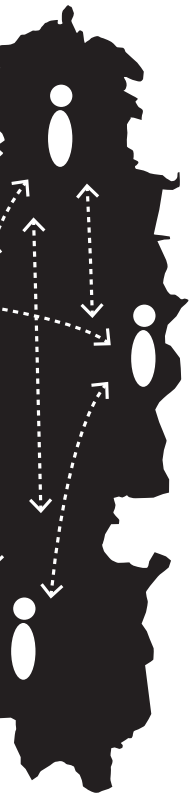

E MEZZO

ritoriale
l'acteurs
PLU(i)...

ÉCHELLE MICRO

OUTILS :

- Action concrètes localisées
- Appels d'offres, Appels à projets, AMI...

ACTEURS :

- Communes

FONCTIONNEMENT DES FICHES

Intitulé de l'action

Complémentarité avec les autres actions du programme

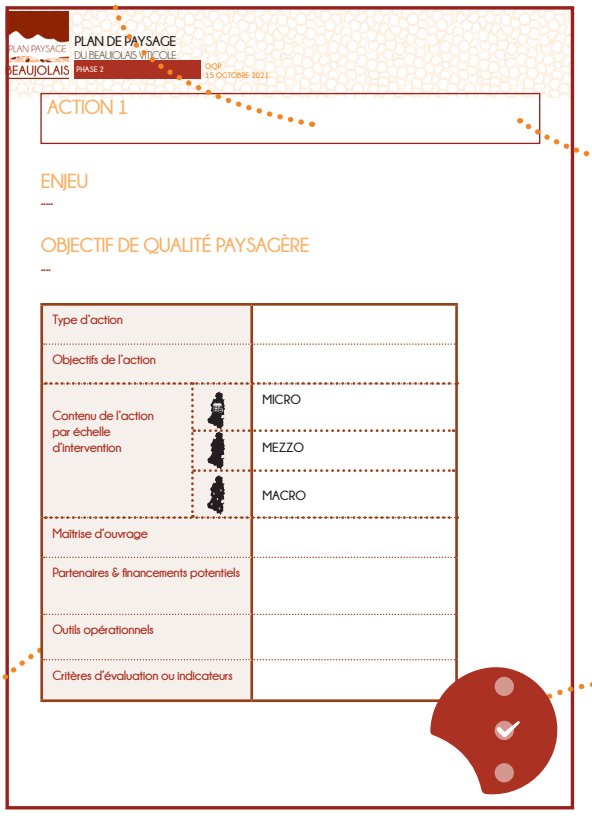

Contenu de l'action

Temporalité envisagée pour la réalisation de cette action

2 RÉFÉRENCES DE PROJETS

PLAN PAYSAGE DU BEAUJOLAIS VITICOLE
PHASE 2
OQP
15 OCTOBRE 2021

ACTION 1

RÉFÉRENCES DE PROJETS

Extension d'une maison de ville à Montbard, Côte-d'Or

A Montbard l'Atelier Correia Architectes a rénové une maison située dans le secteur sauvegardé du faubourg de la Bienne à Montbard. Les capacités d'extension résidaient dans le jardin qui donne sur la rivière. Sous un toit végétalisé, une pièce à vivre, réalisée en ossature bois, a été créé, en lien avec la cuisine et un bureau en appentis. Un grand percement permet d'ouvrir directement et entièrement la pièce sur le jardin, déplaçant la frontière entre intérieur et extérieur.

Bâtir du moderne dans l'ancien à Mandailles-Saint-Julien, Cantal

Un projet de halle, accompagné d'une requalification d'école et d'une place publique, a été mené à Mandailles-Saint-Julien. La halle, est une construction nouvelle qui raconte l'histoire du canton. Elle se réfère à la typologie de la grange-étable de la vallée : un bâtiment adapté à la pente, disposé à la perpendiculaire du cours d'eau pour s'encaisser dans le sol. Labri rappelle les cabanes en bois passées à l'huile de vidange et couvertes de tôles, construites par les paysans dans la vallée.
Le choix des matériaux n'est pas anodin comme le bois de Douglas utilisé pour la charpente ou sol en quartz qui fait référence à la pierre volcanique.

Rénover un bâti ancien auprès d'artisans à Chissey-en-Morvan, Saône & Loire

Voulue à la sauvegarde du petit patrimoine rural et la mise en valeur des rivières et forêts du Morvan, l'association La Vallée, Qu'Ensin présidée par Lucyna Ferauge, organise depuis 2016, des stages d'été au vieux château de Chissey, ancienne forteresse médiévale du XIIe ou XVIe siècle.

Des étudiants en architecture apprennent à rénover le château aux côtés des artisans comme Fabrice Collard, maître d'ouvre qui a notamment travaillé au château de Versailles, le Dôme des Invalides et l'obélisque de la Place de la Concorde à Paris, avant de rédiger récemment la flamme de la statue de la Liberté à New-York.

Références d'outils, de démarches ou de projets mis en oeuvre sur d'autres territoires

Enjeux de concertation

Enjeux d'adaptation au changement climatique

Points de vigilance « Paysage » à intégrer ou à prendre en compte dans les différents documents cadre existants, en cours ou à venir

SOMMAIRE DU PLAN D'ACTIONS

ACTIONS TRANSVERSALES

- Animer le Plan Paysage du Beaujolais viticole et déployer la connaissance des outils et démarches en faveur de l'environnement et du paysage.
- Étendre le Plan de Paysage du Beaujolais viticole à l'échelle de l'ensemble des EPCI du Syndicat Mixte du Beaujolais (échelle du SCoT).
- Développer et intégrer les Objectifs de Qualité Paysagère dans les différents documents cadre des collectivités (SCoT, PLUi, PCAET, PAT...)
- Accompagner les élus face aux porteurs de projet et développer une expertise « paysage - urbanisme - architecture »

ACTION 1
Protéger les espaces agricoles et naturels en frange urbaine par la mise en place d'outils adaptés.

ACTION 2
Étendre le recensement des friches agricoles et viticoles pour définir un plan d'action de revalorisation agricole, naturelle, forestière ou autre.

ACTION 3
Accompagner l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et sylvicoles pour leur intégration dans les paysages.

ACTION 4
Encourager la diversification de production des exploitations pour renforcer la résilience du système agricole face au changement climatique.

ACTION 5
Créer des pôles agricoles de proximité.

ACTION 6
Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur du réseau hydrographique dans les espaces urbains, agricoles, viticoles et naturels.

ACTION 7
Définir une stratégie de gestion forestière durable.

ACTION 8
Développer la «nature en ville» dans les espaces publics et privés en prolongement des structures naturelles de proximité.

ACTION 9
Protéger les structures arborées existantes et poursuivre la réimplantation de l'arbre dans les espaces agricoles et viticoles.

ACTION 10
Identifier et accompagner la restauration et la mise en valeur du patrimoine en déployant des outils de reconnaissance et de préservation.

ACTION 11
Identifier les panoramas singuliers des paysages du Beaujolais et accompagner leur prise en compte dans les projets d'aménagement.

ACTION 12
Composer et gérer les franges urbaines et les entrées de villes dans les futurs documents d'urbanisme.

ACTION 13
Définir un protocole pour le changement de destination des bâtiments agricoles.

ACTION 14
Mettre en oeuvre une stratégie de requalification et de désimperméabilisation des principaux espaces artificialisés (zones industrielles et d'activités, parkings...).

OQP & PLAN D'ACTIONS

ACTION 1
Protéger les espaces agricoles et naturels en frange urbaine par la mise en place d'outils adaptés.

CONTEXTE

Les paysages agricoles sont sur certains secteurs menacés par une forte pression foncière, notamment au Sud du territoire et aux franges des villes et villages où la spéculation foncière est accrue et entraine une dynamique d'enfrichement des parcelles. Cette tendance complexifie l'installation de possibles repreneurs, qu'ils soient viticulteurs, maraîchers ou autres.
Sur l'ensemble du territoire, la dynamique d'extension polynucléaire des hameaux et villages a conduit à la multiplication de parcelles résiduelles difficilement exploitables et à un morcellement des parcelles cultivées. Cela a induit une disparition quasi totale (sur certains secteurs) des coupures agricoles entre les villages. Il en résulte un rapport/une confrontation rude entre espaces agricoles productifs et espaces urbains qui contribue en outre à accentuer des conflits d'usage.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP#1 - Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles

TERRITOIRES CONCERNÉS

Franges des villes et villages de plaine, de fond de vallon et de crête

Type d'action		*Aménagement / gestion / animation / planification*
Objectifs de l'action		*Lutter contre l'artificialisation des sols, la perte des terres agricoles, l'imperméabilisation des zones inondables et la distanciation entre riverains et agriculteurs.* *Lutter contre l''imperméabilisation et les continuités urbaines en fond de vallée*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Organiser des actions de plantations de vergers partagés en frange de village via des chantiers participatifs*
		MEZZO *Intégrer les démarches de gestion et d'intervention sur la valorisation des terres agricoles en amont de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme* *Mettre en place une veille foncière sur les terres agricoles en franges urbaines et dans les plaines inondables pour agir sur les types de production et aider les installations de maraîchage et de petits fruits.*
		MACRO *Evaluer l'opportunité de mise en place de PENAP (politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains) ou de ZAP (Zone Agricole Protégée) pour protéger les espaces agricoles*
Maîtrise d'ouvrage		*Collectivités locales*
Partenaires & financements potentiels		*SAFER / Terre de Lien / Chambre d'agriculture*
Outils opérationnels		*PENAP, ZAP, PAEN*
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Mettre en place un observatoire photographique des franges de villages pour observer l'évolution des espaces agricoles et leur relation à l'urbain autour des villes/villages au fil de leur valorisation.*

TEMPORALITÉS :

Tout de suite ! *- d'1an*

Demain ! *de 2 à 5 ans*

Après-demain ! *+ de 5 ans*

ACTION 1
Protéger les espaces agricoles et naturels en frange urbaine par la mise en place d'outils adaptés.

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

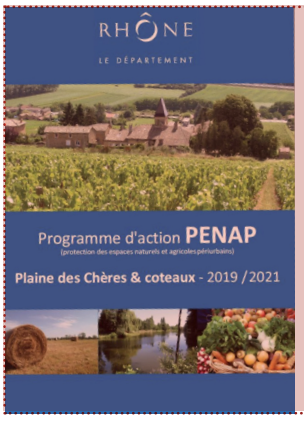

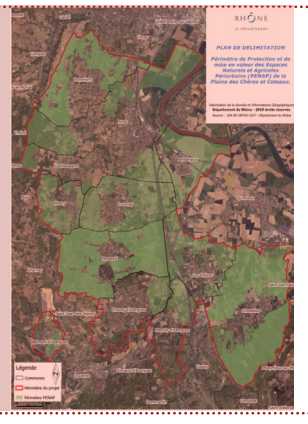

PENAP ET PROGRAMME D'ACTION SUR LA PLAINE DES CHÈRES - ANSE

Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains visant à protéger l'agriculture de l'urbanisation, cela sur 12 communes.

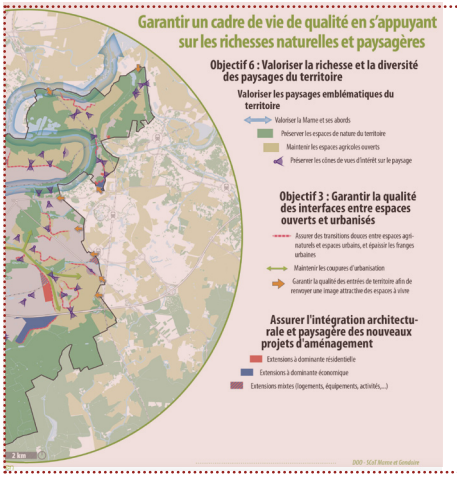

RÉFÉRENCES

Le SCoT de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire définit des orientations afin que les franges soient mieux anticipées.
Plus spécifiquement, il fixe des prescriptions sur la thématique des franges dans son DOO (aménager de manière qualitative les franges paysagères dans tous les projets; dans les PLU, identifier tous les secteurs de franges et développer un projet pour chaque secteur identifié; lors de projets d'aménagement d'ensemble, intégrer la question des franges et les développer sur l'emprise du projet et non en zone agricole; ...)
Le SCoT localise également les différents types de franges sur une cartographie dédiée, et consacre un focus spécifique « traitement qualitatif des franges » dans son document d'orientations et d'objectifs avec des recommandations sur leur aménagement qualitatif selon une approche paysagère, sociale et écologique, et en fonction de leur nature (agricoles, forestières ou en berge/zone d'habitat ou zone d'activités). De nombreuses commune ont ainsi intégré ces prescritpions à leur PLU, notamment à travers des OAP sectorielles et thématiques.

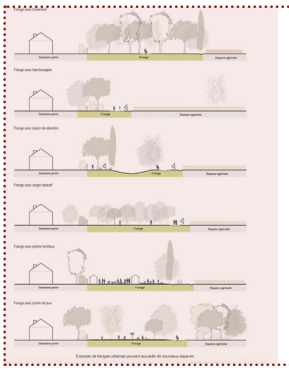

OAP THÉMATIQUE «FRANGES URBAINES» - CC VAL DE CHER CONTROIS

La Communauté de communes Val de Cher Controis, dans la continuité des objectifs issus de son PADD a souhaité développer une OAP thématique spécifique à la question des franges urbaines afin de développer des préconisations, recommandations et orientations à destination des porteurs de projet du territoire.

L'OAP « franges urbaines » s'intègre ainsi dans le projet de PLUi et se développe selon trois axes :

1/Réfléchir l'épaisseur des franges au regard du contexte,
2/Employer un traitement qualitatif des franges pour une meilleure intégration des espaces urbains,
3/Zoom : Les franges urbaines du Zoo de Beauval

ACTION 2
Étendre le recensement des friches agricoles et viticoles pour définir un plan d'action de revalorisation agricole, naturelle, forestière ou autre

CONTEXTE

Les coteaux viticoles dévoilent de nombreuses friches viticoles particulièrement situées sur la moitié Sud du territoire et touchant progressivement la partie Nord malgré le dynamisme de la filière porté par les crus. Contrairement à l'enfrichement des contreforts qui descend progressivement des bois vers les coteaux, l'enfrichement des coteaux se révèle par à-coups au gré des abandons des parcelles de vignes. Il en résulte des friches en «timbres-postes» qui , malgré l'intérêt écologique qu'elles révèlent, s'avère désservir globalement l'image identitaire et qualitative des paysages viticoles.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire

TERRITOIRES CONCERNÉS

Friches agricoles et viticoles

Type d'action		*Planification & Animation*
Objectifs de l'action		*Anticiper l'enfrichement des coteaux viticoles afin de maintenir la qualité des paysages* *Mettre à disposition une base de connaissance commune des friches sur l'ensemble du territoire pour permettre d'engager des actions et des réflexions cohérentes à grande échelle* *Considérer les friches comme des opportunités de confortement des productions, de développement de la biodiversité et de qualité paysagère* *Mettre en lien propriétaires et agriculteurs à l'échelle du territoire pour multiplier les échanges fructueux et pérenniser les activités agricoles*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Expérimentations sur des parcelles test, pour concilier agriculture et biodiversité de manière démonstrative et pédagogique.*
		MEZZO *Monter des appels à projet pour la reconquête des friches et leur valorisation* *Mettre en place une gestion par le passage de troupeaux en période d'estives*
		MACRO *Mettre en place un site de référence pour le recensement de parcellaire disponible et faciliter la mise en relation entre propriétaires et prospecteurs (agriculteurs, porteurs de projets...)*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais, agriculteurs.*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes, chambre d'agriculture, Adefoc, C... département, programme Leader, FEDER, SAFER*
Outils opérationnels		*Outils de cartographie de recensement des friches, site int...*
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Suivi annuel de l'évolution des surfaces en friche*

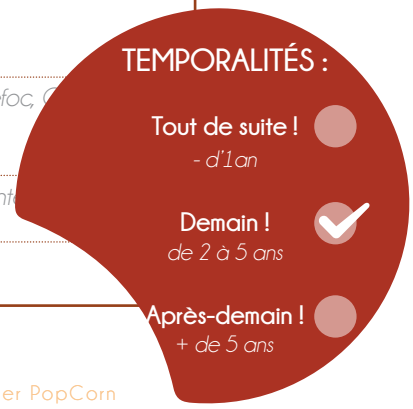

ACTION 2
Étendre le recensement des friches agricoles et viticoles pour définir un plan d'action de revalorisation agricole, naturelle, forestière ou autre

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

Zoom sur Val d'Oingt, Theizé

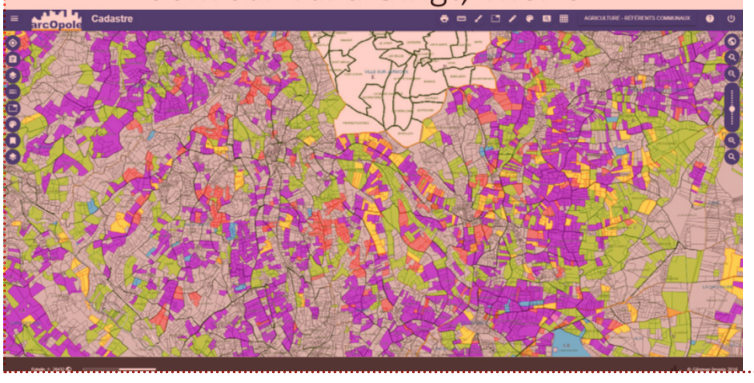

ÉTUDE DES DYNAMIQUES DES FRICHES VITICOLES - SMB

Un partenariat entre le Syndicat Mixte du Beaujolais et l'Université Lyon III a permis à des étudiants de mener une étude précise sur les friches du Beaujolais viticole, dans le cadre de leur mémoire de master
A l'issu d'un traitement des données de terrain, une typologie a été identifiée, comprenant 6 types de friches, aux caractéristiques variées et en constante évolution. Trois secteur pilotes ont été étudié au cas par cas : le bassin versant de la Basse Ardières, du Marverand et du Merloux.

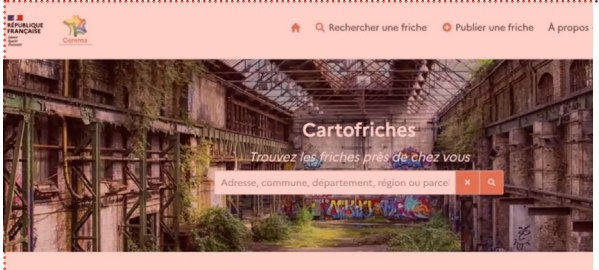

Cartofriches , un inventaire national des friches qui s'appuie sur la connaissance locale

CARTOFRICHES , UN INVENTAIRE NATIONAL DES FRICHES QUI S'APPUIE SUR LA CONNAISSANCE LOCALE

Un inventaire national des friches qui s'appuie sur la connaissance locale.
Le besoin principal auquel souhaite répondre Cartofriches est l'aide au recensement les friches pour les qualifier et faciliter leur réutilisation. Il s'adresse à tout porteur de projet, public ou privé.

DÉFRICHEMENT DES COTEAUX - COMMUNE DE MOREZ-LES HAUTS DE BIENNE

Située dans un fond de vallée du Jura, la commune de Morez a entrepris en 2013 une vaste opération de défrichement des espaces boisés et de réouverture de ses paysages. Un projet qui a métamorphosé les lieux, recréé du lien entre les habitants et lancé de nouveaux projets agricoles locaux. En 2010, avec le soutien du PNR du Haut-Jura, la commune se lance dans une charte paysagère et passe convention avec un laboratoire de géographie de l'université de Franche-Comté. Une série de lieux sont identifiés pour rouvrir le paysage et les vues, puis un test de défrichement sur une parcelle de 4 hectares est réalisé pour mesurer l'adhésion au projet de la population. Pour entretenir les coteaux défrichés, la commune s'est dotée d'un troupeau d'une quarantaine de chèvres mené par un employé municipal, et un projet d'installation de jeunes agriculteurs en circuits courts est en réflexion.
Cette action est réalisée en convention avec cinquante propriétaires qui cèdent gratuitement un bois de faible valeur à la commune, laquelle récupère ainsi 2.000 m3 de bois pour sa plateforme de bois déchiqueté utilisée pour son réseau de chaleur.
La démarche de Morez a convaincu deux autres communes de la vallée qui se sont engagées dans des démarches similaires.

ACTION 3

Accompagner l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et sylvicoles pour leur intégration dans les paysages.

CONTEXTE

Les espaces agricoles participent de façon importante à la production des émissions de CO2 via la consommation d'énergie, des émissions de méthane ou d'azote liées aux activités d'élevage, l'utilisation d'engrais ou l'épandage. L'agriculture comme la viticulture sont ainsi confrontées au double défi de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique.
Parallèlement à une adaptation des pratiques agricoles, la mise en place de mesures en matière d'adaptation peut s'accompagner de modifications des formes urbaines dès la conception des nouveaux bâtiments mais également lors d'extensions ou de réhabilitations, notamment via le développement et l'intégration des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, agrivoltaïsme, ombrières...). Ces évolutions, lorsqu'elles ne sont pas encadrées, peuvent impacter la qualité patrimoniale du bâti ou des espaces publics et doivent donc être accompagnées pour une intégration respectueuse de la qualité urbaine et paysagère générale.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

TERRITOIRES CONCERNÉS

Sites des exploitations et bâtis agricoles

Type d'action		*Planification & Animation*
Objectifs de l'action		*Construire un projet global articulant les infrastructures de production d'énergie renouvelables, leur intégration paysagère et structurelle valorisable pour les pratiques agricoles (ombrage bétail, récupératon d'eau, séchage des foins...). Attention néanmoins aux projets agri-voltaïques contre-productifs.*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Mettre en place un projet pilote de production d'énergies renouvelables intégré à l'échelle communale intégrant des acteurs diverisifiés (agriculteurs, citoyens, collectivités...) et tendant vers l'autoconsommation sur le territoire.*
		MEZZO *Accompagner et conseiller les agriculteurs dans leurs démarches d'implication vers la diversification énergétique (intégration photovoltaïque sur les bâtiments, recyclage excréments et production d'ER sur des pôles de méthanisation...)* *Animer des ateliers communaux pour sensibiliser autour des énergies renouvelables*
		MACRO *Créer une mission d'étude de faisabilité et d'intégration paysagère pour cerner les lieux les plus adaptés et propices à l'installation de projets d'énergies renouvelables*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes, ADEME, Associations ER locale*
Outils opérationnels		?
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Part des exploitations agricoles productrices d'énergie et autoconsom*

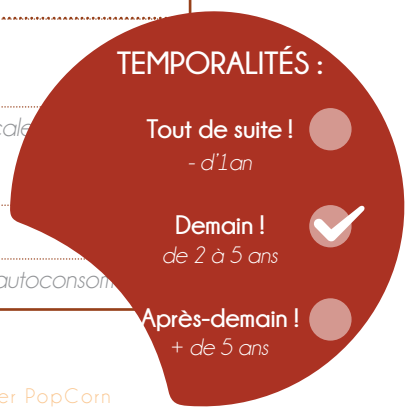

ACTION 3

Accompagner l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et sylvicoles pour leur intégration dans les paysages.

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

PÔLE BOIS ÉNERGIE DE TRIÈVES - SAINT- MICHEL-LES-PORTES

Petit territoire rural de moyenne montagne situé au sud de Grenoble, le Trièves est engagé depuis 2004 dans une démarche de charte forestière, portée par un syndicat d'aménagement regroupant 3 communautés de communes. Un des éléments structurants de cette charte était la création d'un pôle bois-énergie, reconnu pôle d'excellence rurale en 2006. Ce projet vise, sur un même site, à structurer la filière bois-énergie locale et à commercialiser un produit bois marqué et labellisé. Le pôle bois situé à permet de centraliser l'offre de bois-énergie issue des différents gisements (forêts publiques et privées, entretien de l'espace et des zones agricoles, bois déclassés sur le poste de tri, produits connexes des scieries).

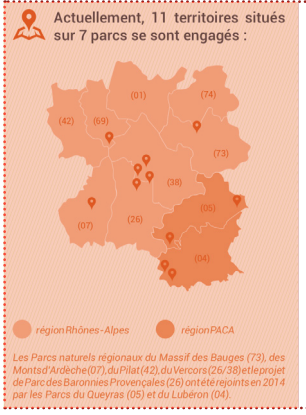

Les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges (73), des Monts d'Ardèche (07), du Pilat (42), du Vercors (26/38) et le projet de Parc des Baronnies Provençales (26) ont été rejoints en 2014 par les Parcs du Queyras (05) et du Luberon (04).

CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAÏQUES

Les Parcs naturels régionaux de Rhône- Alpes et Rhônalpénergie-Environnement ont expérimenté en 2010 une nouvelle approche de développement de l'énergie photovoltaïque généralisable au monde rural. Il s'agit de réunir citoyens et entreprises locales dans le capital de sociétés locales afin d'investir et d'exploiter collectivement la production d'énergie. Les toits loués aux propriétaires, publics ou privés, sont choisis en fonction de critères paysagers et techniques. Le concept vise à remettre les habitants au cœur de l'initiative en lien étroit avec les collectivités. Il vise aussi à aider les territoires à répondre à leurs obligations de contribuer aux efforts internationaux sur l'énergie et de préserver leur patrimoine culturel et naturel.

PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES (PGDH)

Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Ce diagnostic initial aide donc l'exploitant à mettre en place une planification de la gestion durable des haies de son exploitation.

Le PGDH est réalisé par le conseiller bocage-agroforestier pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques. Sa réalisation est un moment privilégié pour échanger avec l'agriculteur sur le terrain, au pied des haies. Il est le référentiel initial qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme la labellisation «Label Haie» ou «Label bas carbone».

ACTION 4
Encourager la diversification de production des exploitations pour renforcer la résilience du système agricole face au changement climatique

CONTEXTE

Les espaces agricoles participent de façon importante à la production des émissions de CO2 via la consommation d'énergie, des émissions de méthane ou d'azote liées aux activités d'élevage, l'utilisation d'engrais ou encore l'épandage. L'agriculture comme la viticulture sont ainsi confrontées au double défi de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique. Les effets prévisibles liés au changement climatique sur les cultures sont nombreux mais peuvent dès aujourd'hui être anticipés et atténués. La mise en place d'une diversification agricole autour de différentes techniques à expérimenter et développer tel que l'agrovitiforesterie, l'enherbement en interrangs, le développement des réseaux de haies, etc... peut contribuer à cette atténuation. Plusieurs exploitations ont déjà engagé cette diversification notamment dans le Beaujolais Sud et constitue un vivier d'expérimentations de référence à suivre, diffuser et reproduire sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire

TERRITOIRES CONCERNÉS

Espaces de production agricole

Type d'action		*Planification & Animation*
Objectifs de l'action		*Travailler sur la résilience du système agricole complexe et économiquement viable. Cette diversification permet aux exploitants d'obtenir des revenus complémentaires grâce à leur production agricole tout en mettant en place des pratiques favorables à la biodiversité.*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Proposer aux agriculteurs de mettre en place des parcelles expérimentales, vitrines pour leur exploitation. (initiative, appel à projet...)*
		MEZZO *Assurer le soutien des collectivités, des associations et des services de l'État pour la sensibilisation, la formation, l'expérimentation, les demandes de subventions, la mise en place des complantations.* *Faire intervenir des agents (LPO/ Chambre d'Agriculture) sur les exploitations afin d'accompagner les agriculteurs dans leurs projets de diversification.*
		MACRO *Coordonner un réseau fort et structurant (par le biais des coopératives locales) pour assurer la mise en place de nouvelles filières de diversification.*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais* *Agriculteurs Chambre d'Agriculture*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes / Chambre d'agriculture - LPO («des terr... des ailes»)/ ARDAB (Agri Bio Auvergne Rhône Alpes) / LIFE Europ...*
Outils opérationnels		
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Suivi des exploitations en diversification et analyse des ga... biodiversité, complémentarité entre cultures...*

TEMPORALITÉS :

Tout de suite ! *- d'1an*

Demain ! *de 2 à 5 ans*

Après-demain ! *+ de 5 ans*

ACTION 4
Encourager la diversification de production des exploitations pour renforcer la résilience du système agricole face au changement climatique

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

DIVERSIFICATION ET CHANGEMENT DE SYSTÈME AU DOMAINE DE L'EPLEFPA - PERPIGNAN ROUSSILLON

Le Domaine du Lycée exploite 26 ha en Agriculture biologique. Suite aux crises agricoles des années 2000, en particulier dans la filière viticole, de nombreux changements ont été opérés notamment un passage d'une monoculture de vigne à une diversification avec 3 principales cultures (Arboriculture/oléiculture, viticulture, PPAM). Depuis 2013, le Domaine développe sa production arboricole et oléicole en réduisant sa surface viticole; en parallèle, il développe sa production de plantes aromatiques sèches sur d'anciennes parcelles de vignes agées peu productives en terroirs non irrigables.
Le Domaine allie les circuits courts au circuits longs, afin d'assurer un équilibre financier stable. Parallèlement , avec le soutien du CD, de la Région, et du CASAR ABILE, un alambic de 700L a été installé pour répondre à la demande émergente de la filière départementale PPAM.

TERRALTO - PROAGRI // INITIATIVES D'ASSISTANCE MENÉES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les chambres d'agricultures mènent et mobilisent aujourd'hui des agents-conseillers spécifiques en charge des filières de diversification par le biais d'instances de conseil spécifiquement orientés.
Ils assurent à la fois auprès des collectivités ou directement des agriculteurs l'accompagnement et l'apport d'expertise par la mise en place d'ateliers destinés à fédérer les acteurs et organiser ces projets de diversification sur les territoires mobilisés..

PARCELLE VITICOLE AGROFORESTIÈRE EXPÉRIMENTALE - AGRO BIO CAMPUS DE DAVAYÉ (71)

Dans le cadre de l'Atelier des Territoires National – PETR Mâconnais Sud Bourgogne et Pays Vesoul Val de Saône «Amplifier la transition écologique avec les territoires», lespartenaires, élus et bureaux d'études se sont interrogés collectivement sur la diversification des production au sein de la vigne.
Dans le Mâconnais, pour faire suite à cet Atelier, l'Agro Bio Campus de Davayé met à disposition de ses BTS Viti-Oeno une parcelle de 0,8 hectares, à planter entièrement dans une optique d'agroforesterie. Plusieurs variétés d'arbres fruitiers côtoieront la vigne au sein de cette étude grandeur nature, qui doit être menée sur au moins 15 ans.

ACTION 5
Créer des pôles agricoles de proximité

CONTEXTE

Le dynamisme de la filière viticole est soutenu par les Organismes De Gestion des Crus (ODG des Crus) et Beaujolais village qui permettent une mise en commun de certaines expériences sur le territoire. Cependant, peu de structures permettent un partage concret de locaux et de matériels assurant aux agriculteurs et aux viticulteurs la mutualisation de leurs outils de travail et la réduction de leurs coûts d'exploitation. Parallèlement, en dehors des caves coopératives, peu de sites permettent de regrouper les productions des diverses exploitations et de croiser les fonctions de ventes avec d'autres typologies de programmations telles que des journées de sensibilisation ou de formation pouvant recréer des liens avec les riverains. Ces nouvelles dynamiques permetteraient une implication plus assidus de leur part dans la prise en compte des paysages agricoles de proximité. Malgré le développement d' initiatives allant en ce sens par le biais d'évènements festifs localisés, il manque encore des structures fédératrices transversales et multifonctionnelles sur le territoire.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire

TERRITOIRES CONCERNÉS

Franges agro-urbaines

Type d'action		*Aménagement & Animation*
Objectifs de l'action		*Créer des lieux mixtes où peuvent être regroupées les exploitations, via des locaux de vente, des locaux de stockage des denrées en s'appuyant sur les équipements agricoles existants comme les lycées, des friches urbaines, artisanales ou commerciales délaissées.*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Engager des actions de préemption sur des terrains/bâtiments à l'abandon situés sur des lieux stratégiques et accessibles pour la mise en vente de produits locaux.* *Mise en place d'une STECAL et OAP pour mettre en place un projet agricole communal.*
		MEZZO *Mise en place d'une stratégie de coordination entre les agriculteurs pour démultiplier les points de vente locaux et créer de nouvelles proximités résilientes (regroupements de producteurs et produits divers).*
		MACRO *Permettre la mise en lien des projets de points de vente agricole communaux pour mailler de façon homogène l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du Beaujolais.* *Accompagner cette démarche par un référencement de ces pôles sur une plateforme commune.*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes/ Communes*
Outils opérationnels		*Cartographie de référencement des plateformes de vente,* *OAP et STECAL pour développer un projet agricole communal*
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Suivi du nombre d'équipements et espaces de ventes mutualisés territoire, ou du nombre d'agriculteur y participant.*

TEMPORALITÉS :

Tout de suite ! *- d'1an*

Demain ! *de 2 à 5 ans*

Après-demain ! *+ de 5 ans*

ACTION 5
Créer des pôles agricoles de proximité

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

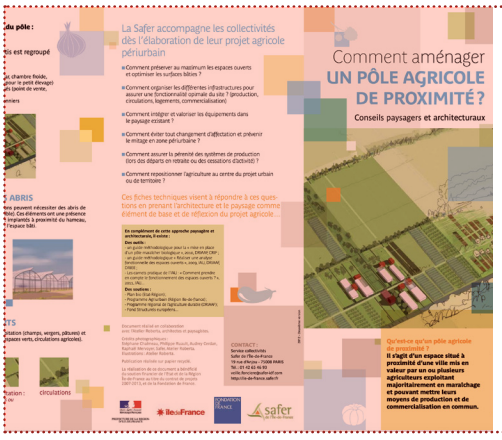

GUIDE «COMMENT AMÉNAGER UN PÔLE AGRICOLE DE PROXIMITÉ?» - SAFER IDF

La SAFER Ile de France est confrontée au quotidien à la précarité des exploitations agricoles sur le territoire francilien. C'est dans le cadre de sa gestion du foncier et de son service de conseil aux communes qu'elle souhaite développer les 'Pôles agricoles de proximité' : un regroupement d'agriculteurs orientés vers une vente en circuit-court qui, installés sur un même site partageraient des équipements et une image commune. Cette étude menée par l'Atelier Roberta, paysagistes et urbanistes, permet de mettre en place les grands principes d'implantation spatiale d'un tel pôle. L'étude s'est d'abord consacrée à trois cas d'étude sur des sites existants et avec des configurations de pôles diverses pour, dans un second temps, extraire les lignes directrices d'un schéma général. Un travail de communication à destination des élus a par la suite abouti à la réalisation d'une plaquette descriptive et de fiches conseil.

AGROCITÉ - GENNEVILLIER

L'AgroCité est conçue pour initier et soutenir des dynamiques civiques d'agriculture urbaine et pour accompagner des activités culturelles et pédagogiques reliées au projet R-Urban, d'abord développé sur la ville Colombes, puis transférée à Genevillier. L'unité est composée de trois parties :
- une zone dédiée aux activités liées à la nature et à l'agriculture
- une zone dédiée aux activités d'agriculture urbaine civique
- un site d'expérimentation de production agricole organique et intensive

Les trois zones de terrains cultivables sont constituées d' :
- une ferme expérimentale d'agriculture urbaine
- un jardin partagé pour les habitants du quartier
- une serre partagée pour des plantes et des semis cultivées

D'autres dispositifs sont intégrés tels qu'une bibliothèque de graines, un marché de légumes et des produits agricoles locaux, un café associative...

LA GRANGE-CHARTON, AUX HOSPICES DE BEAUJEU

Au cœur du domaine des Hospices de Beaujeu, la Grange-Charton constitue une exploitation viticole sur la commune de Régnié-Durette, constitués de quatre bâtiments s'ouvrant sur une cour presque carrée de près de 2500m2. On y trouve un bâtiment de logements pour les métayers, un autre dédié au cuvage et à la cave et les deux derniers pour les remises, hangars et fenils. Diverses idées émergent ainsi depuis 2016 autour de ce site remarquable. Dominique Piron, Président d'Interbeaujolais, avait à ce sujet évoqué la revalorisation du site en une pépinière d'entreprises : «nous manquons de jeunes repreneurs pour nos vignes, nous avons besoin de recréer des structures pour exploiter notre vignoble, de développer l'activité autour du vin, nous avons besin d'attirer les talents»

ORGANIC FARM - HEBEI, CHINE

Une ferme de stockage et de transformation des productions biologiques des terres agricoles du district de Guye, comprenant un moulin, des presses, un séchoir, et des ateliers de préapration à la vente.

ACTION 6
Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur du réseau hydrographique dans les espaces urbains, agricoles, viticoles et naturels.

CONTEXTE
Une dynamique de fermeture des paysages est à l'œuvre sur le territoire et notamment sur les contreforts boisés. Parallèlement, les cours d'eau transversaux qui constituent des continuités paysagères et écologiques majeures sont menacés sous l'effet du développement urbain comme de la mise en culture ou en vigne des prairies humides. Les fonds de vallée des rivières principales comme des petits ruisseaux affluents occupés par des prairies humides se sont ainsi fortement réduits et dégradés.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS
- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

TERRITOIRES CONCERNÉS
Zones humides, vallées, vallons

Type d'action		*Aménagement & Animation*
Objectifs de l'action		*Assurer la restauration des fonds vallées et vallons en réactivant leur potentiel de biodiversité.*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Renaturer un cours d'eau pilote pour le territoire.* *Elaborer une charte servant d'outil de référence aux exploitants en zone humide afin d'assurer une conciliation entre milieu productif et protection de la biodiversité.* *Installer du paturâge extensif en fond de vallée pour assurer l'ouverture des milieux et la gestion de la ripisylve.*
		MEZZO *Renforcer la protection des Zones Humides au sein du PLUi en inscrivant des «secteurs humides» au sein des zones U, AU, A et N afin d'assurer une meilleure prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme, permettre leur protection et mettre en valeur leur intérêt écologique.* *Impliquer l'ensemble des acteurs concernés autour de la gestion et de la mise en valeur des milieux humides et participer à la reconnaissance de leurs valeurs d'un point de vue paysager (cadre de vie, bien-être, détente...), climatique «îlot de fraîcheur», hydraulique, biologique, écologique*
		MACRO *Faire en sorte que les projets situés en zone inondables au PPRI répondent à des objectifs d'adaptation aux milieux en place et à l'aléa et répondant à des objectifs de gestion.* *Intégrer un volet concernant la relation entre Zones Humides et espaces productifs au sein du Plan de Gestion du SMRB à l'échelle du Bassin versant de la Saône et du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)* *Etendre les actions de restauration des rivières à l'ensemble du territoire.*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes/ SMRB (Syndicat Mixte Beaujolais)/ Agence de l'eau*
Outils opérationnels		*PLUi/ Plan de Gestion/ Charte de bonnes pratiques/SAGE/ PPRi*
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Suivi écologique des Zones Humides*

TEMPORALITÉS :
Tout de suite ! - d'1an
Demain ! de 2 à 5 ans
Après-demain ! + de 5 ans

ACTION 6
Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur du réseau hydrographique dans les espaces urbains, agricoles, viticoles et naturels.

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

PLAN DE GESTION DE L'ENS PRAIRIES DU ROY

Entre les communes de Loches et de Beaulieu-Lès-Loches, l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy a fait l'objet d'un plan de gestion élaboré de manière exemplaire sur la base d'un diagnostic initial exhaustif (cadre physique, biologique, paysager, économique et humain).
Ce plan de gestion s'articule autour d'actions liées à la gestion conservatoire du site (restauration de milieux, aménagement d'ouvrages hydrauliques...), à son usage (animations, aménagements...) et son suivi.
Points forts : Le projet s'appuie sur une gouvernance partagée permettant de prendre en compte une pluralité d'usages et d'exigences. Les mesures du plan de gestion répondent aux objectifs fixés par le SDAGE à savoir préserver et restaurer la fonctionnalité de la vallée alluviale de l'Indre et des prairies humides, et favoriser la continuité écologique du cours d'eau. Elles incitent également au développement d'une activité agricole extensive.

CHARTE DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES EN ZONES HUMIDES - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (42)

A la suite d'un inventaire recencant l'ensemble des zones humides présentes sur son territoire (16 372 hectares - soit 3%), le département de la Loire en étroite collaboration avec la profession agricole largement mobilisée lors de cet inventaire a décidé de poursuivre la démarche en s'engageant autour de l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles en zones humides. Elle vise à :
- engager ou conforter les exploitants agricoles de la Loire dans des techniques d'exploitation compatibles avec les enjeux liés aux zones humides (eau, biodiversité) ;
- répondre aux principales préoccupations des exploitants remontées du terrain lors de l'inventaire, aux niveaux technique et réglementaire. Elle montre que la gestion agricole des parcelles en zones humides est garante de leur maintien mais qu'elle doit être circonscrite techniquement.

MIEUX AMÉNAGER LES TERRITOIRES EN MUTATION EXPOSÉS AUX RISQUES NATURELS (AMITER)

C'est un concours d'idées national organisé par le PUCA en étroite concertation avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Ecologique et du CEREMA.
Dans le contexte où le réchauffement climatique aggrave l'exposition au risque inondation de nombreux territoires, AMITER vise à faire émerger de nouvelles approches dans la conception du renouvellement urbain des sites exposés, en faisant du risque un levier de projet au service de la réduction de leur vulnérabilité.
Le site de Saint-Etienne Rivière-Valbenoite questionne le passage du Furan en pleine ville. L'un des objectif pour la commune est de créer un parc humide mouvant, évolutif, support d'expérimentations et de ressources.

ACTION 7
Définir une stratégie de gestion forestière durable.

CONTEXTE

Le Beaujolais viticole, s'il est moins boisé que le Beaujolais vert, comprend une partie notable de boisements. Sur les Monts du beaujolais les conditions sont adaptées à la production de résineux. Sur les contreforts, les boisements se présentent sous la forme de taillis en limite des vignes, accrus naturels ou petits massifs boisés. Les dynamiques en cours montrent une tendance à la fermeture des espaces ouverts et à une avancée de la forêt, tantôt sous forme de culture de résineux, tantôt suite à un enfrichement avancé de certaines parcelles.

Pourtant, sur de nombreux secteurs, l'agriculture d'élevage et de prairies est associée à la sylviculture des monts ou présente dans les fonds de vallons, et permet de maintenir une diversité de milieux riches et complémentaires. Ces complémentarités sont à développer au sein du territoire d'étude mais également entre Beaujolais Vert et Viticole.

Par ailleurs, le paramètre du dérèglement climatique agit sur le risque de feux de forêt et la répartition des espèces forestières : l'augmentation prévisible des températures et la diminution des précipitations estivales va favoriser l'extension de la forêt méditerranéenne au détriment des forêts alpine et subalpine. Pour une plus grande résilience des forêts, la diversité des peuplements est à développer à plus grande échelle.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire

TERRITOIRES CONCERNÉS

Espaces forestiers /

Type d'action		*Aménagement & Animation*
Objectifs de l'action		*Assurer la gestion forestière du territoire, de manière durable et en réalisant la promotion de la filière bois.* *Gérer la transition entre forêt et espaces viticoles ou agricoles (Beaujolais vert et viticole)* *Faire face aux enjeux du réchauffement climatique (feux de forêt)*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO
		MEZZO *Réaliser un outil de connaissance et de suivi du patrimoine forestier du territoire (cartographie forestière, base de donnée...) et lancer des actions d'études*
		MACRO *Coordonner un réseau d'acteurs fort et structurant pour assurer la structuration de la filière bois. (propriétaires forestiers, ONF, maîtres d'oeuvre, maîtres d'ouvrage, collectivités, scieries locales, constructeurs,, entreprises du bâtiment...)*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes/ ONF*
Outils opérationnels		*Schéma régional de gestion forestière (SRGS)* *Plans de gestion forestière de chaque forêt :* *plan simple de gestion (PSG),* *Règlement type de gestion (RTG) ;* *Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)* *édité par le CRPF pour la région ; cartographie forestière*
Critères d'évaluation ou indicateurs		

TEMPORALITÉS :

Tout de suite ! *- d'1an*

Demain ! *de 2 à 5 ans*

Après-demain ! *+ de 5 ans*

ACTION 7
Définir une stratégie de gestion forestière durable

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

MANUEL PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DE LA GESTION FORESTIÈRE - PNR DE SAINTE-BAUME

Territoire très forestier, l'un des enjeux du Parc est de concilier développement harmonieux et préservation des patrimoines au travers d'une gestion forestière multifonctionnelle permettant de garantir : une qualité des paysages, la réponse aux attentes de la filière bois (production) et de la population (cueillette, loisirs de plein air, etc.), la pérennité de la chasse et du sylvopastoralisme et le maintien d'une biodiversité ordinaire et remarquable. Ce manuel doit permettre d'orienter la gestion forestière vers des pratiques plus intégratives des paysages et de la biodiversité.

LE CRPF ET L'ANIMATION FORESTIÈRE DANS LA LOIRE

Le CRPF réalise une animation forestière et mise en œuvre du plan filière Forêt-Bois du Département de La Loire (instruction aide boisement / reboisement ; instruction aide aux opérations sylvicoles ; instruction aide foncière).
- Le contrat Vert et Bleu Grand Pilat – IPAMAC, met en place une trame de vieux bois en forêt privée, en partenariat avec l'ONF.
- Le projet « Forêt du Pilat : tradition et évolution » porte un appui technique à des reboisements expérimentaux face au changement climatique.
- La certification PEFC en Auvergne-Rhône-Alpes est une preuve pour la ressource bois renouvelable provenant de forêts gérées durablement reconnue au niveau mondial.

ACTIONS SYLV'ACCTES

L'association Sylv'ACCTES, permet de construire les forêts de demain en finançant des actions forestières vertueuses à impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Depuis six ans, Sylv'ACCTES propose une aide financière aux propriétaires forestiers (publics et privés) souhaitant s'engager dans une gestion améliorée de leur forêt. L'action de Sylv'ACCTES vise, dans un premier temps, à stimuler les dynamiques de réaction naturelle des peuplements forestiers. Il s'agit d'abord de favoriser la germination sur le sol forestier (apport progressif de lumière), puis de sélectionner des arbres dit « d'avenirs » et de les accompagner dans leur croissance tout au long du cycle de gestion forestière. La plantation peut intervenir en complément.
Pour exemple, sur le territoire des Monts et coteaux du Lyonnais, le processus d'élaboration du Projet Sylvicole Territorial s'est conclu en novembre dernier. Trois modalités de gestion forestière ont été identifiées, et le PST passe à présent dans sa phase opérationnelle avec l'accompagnement de premiers travaux forestiers financés par Sylv'ACCTES.

ACTION 8
Développer la «nature en ville» dans les espaces publics en prolongement des structures naturelles de proximité.

CONTEXTE

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

TERRITOIRES CONCERNÉS

Espaces publics

Type d'action		*Aménagement & Animation*
Objectifs de l'action		*Favoriser le retour de la nature en milieu urbain et Favoriser l'accès à la nature dans et depuis les centres urbains.* *Affirmer le caractère rural et authentique du territoire à travers ses espaces publics et relever le défi de la gestion raisonnée des espaces publics* *Intégrer les espaces urbains dans le maillage écologique territorial*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Aménager les nouveaux espaces publics et renouveler les espaces existants dans une optique de désimperméabilisation, de gestion des eaux pluviales intégrée, de végétalisation et d'arborisation.* *Impliquer les habitants dans la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics pour créer une émulation complète de transition écologique pour tous les espaces urbains et d'activités.*
		MEZZO *Mettre en place un PNAR, Parc Naturel Agricole Urbain*
		MACRO *Développer la trame verte au sein des espaces urbains au sein du SCoT*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes*
Outils opérationnels		*OAP thématique «espace public et biodiversité»*
Critères d'évaluation ou indicateurs		

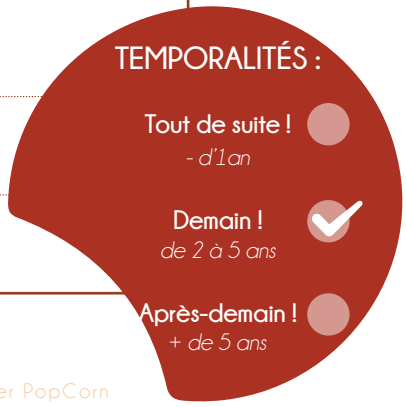

ACTION 8
Développer la «nature en ville» via les espaces publics et en prolongement des structures naturelles de proximité

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

VÉGÉTALISATION DES STATIONNEMENTS ET DES CIMETIÈRES ET GESTION DIFFÉRENCIÉE

- Parking végétalisé dans le Gard, sous un boisement
- La ville de Besançon mène une politique de végétalisation des cimetières et de gestion écologique de ces espaces. Parallèlement, l'installation de plateforme de compostage a été déployée sur 4 des 5 cimetières de la ville. Certains cimetières bisontins ont ainsi été labellisés ÉcoJardin.

REQUALIFICATION DE L'AVENUE HENRI-FRÉVILLE : UNE « ENTRÉE EN CAMPAGNE » - RENNES

La stratégie de la Ville de Rennes se caractérise par sa volonté de conserver une ceinture verte et maraichère nette entre son centre et les communes périphériques.
L'Avenue Henri Fréville est un maillon important de l'axe Nord- Sud de la ville, jusqu'ici exclusivement routier. Afin de rétablir le lien entre le centre-ville et ces quartiers périphériques en déshérence, la ville a opté pour la formalisation par cet axe d'une « entrée en campagne ». En s'appuyant sur la qualité de la ceinture verte présente au-delà de la rocade, le parti pris du réaménagement de l'avenue a été de valoriser l'espace de transit et d'accès à la ville. Le terre-plein central dont les dimensions paraissaient déraisonnables est devenu un « verger » planté ménageant des espaces de prairies, de jardins et de loisirs.

DÉMARCHE DE « VILLE NOURRICIÈRE » - GRANDE-SYNTHE

Depuis 2010, la commune de Grande-Synthe s'inscrit dans une démarche de « ville nourricière » : en créant des espaces nourriciers, elle crée des espaces verts prenant en compte la biodiversité et renforçant les corridors écologiques de la collectivité. La conception de la gestion de ces espaces, le respect de la faune du sol, le choix des espèces plantées, participent à la sauvegarde des espèces sauvages et domestiques. Les sites« nourriciers » de la ville contribuent également à créer du lien social entre les habitants et améliorent le paysage urbain. Parmis les actions mise en oeuvre : création de vergers traditionnels en implantant des espèces locales et régionales oubliées ; création de vergers expérimentaux avec l'appui de l'ENRx et des pépiniéristes spécialisés qui ont fourni des variétés anciennes, création d'un tableau de bord de gestion écologique des vergers, mise en place de l'éco-pâturage en privilégiant les espèces locales de bovins et d'ovins menacées d'extinction, réalisation de massifs de plantes vivaces comestibles

ACTION 9

Protéger les structures arborées existantes et poursuivre la réimplantation de l'arbre dans les espaces agricoles et viticoles.

CONTEXTE

Le patrimoine naturel protégé ou reconnu dans les documents d'urbanisme du territoire est essentiellement concentré sur les contreforts boisés, sur le Val de Saône et ponctuellement sur les coteaux. Dans les espaces d'extension urbaine comme dans les espaces agricoles, les milieux naturels dits «ordinaires» sont aujourd'hui peu mis en valeur, peu lisibles dans le paysage et peu accessibles physiquement. Ils regroupent pourtant de nombreux espaces (rivières et ruisseaux, ripisylves et prairies humides associées, bois, prairies, bocage...) garants d'une richesse écologique et paysagère non négligeable.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire

TERRITOIRES CONCERNÉS

Espaces agricoles et viticoles

Type d'action		*Planification, Aménagement & Animation*
Objectifs de l'action		*Améliorer l'adaptation des cultures au changement climatique et redévelopper une mosaïque de paysages agricoles (haies, arbres isolés, agroforesterie, vergers, ripisylves...).*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Réaliser des expérimentations de plantation d'arbres sur des parcelles-test. Il s'agit de réaliser des actions démonstratives (scientifiques et économiques).*
		MEZZO
		MACRO *Mettre en place des portages collectifs de financements, de planification et de demandes d'aides pour réimplanter l'arbre dans les espaces agricoles et viticoles* *Mener un plan de réimplantation de l'arbre à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte du Beaujolais*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes* *LEADER, Région, Département*
Outils opérationnels		*Plan Bocager, Plan de Gestion*
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Recensement du linéaire de haies ou du nombre d'arbre planté.*

TEMPORALITÉS :

Tout de suite ! *- d'1an*

Demain ! *de 2 à 5 ans*

Après-demain ! *+ de 5 ans*

ACTION 9
Protéger les structures arborées existantes et poursuivre la réimplantation de l'arbre dans les espaces agricoles et viticoles.

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

PLU-H GRAND LYON - ESPACE BOISÉ CLASSÉ «PONCTUEL»

Le PLU-H du Grand Lyon cartographie les réseaux de haies, mais également les masses boisées et les arbres isolés à potéger. Lorsque que ceux-ci sont repérés en tant qu'élément paysager au PLU, il est nécessaire d'obtenir une autorisation via un CERFA pour pouvoir abattre ou agir sur l'arbre en question.

PLAN BOCAGER - MAYENNE COMMUNAUTÉ

Mayenne Communauté a mené en 2014-2015 un plan bocager afin de valoriser et protéger le patrimoine des haies qui constitue l'identité de son territoire. Ce plan a mené au classement des haies au titre de la loi paysage au PLUi permettant un meilleur contrôle de la Communauté de commune vis-à-vis des actions locales portés sur ces structures paysagères. Afin de poursuivre son engagement elle a missionné le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Mayenne - Bas-Maine afin d'animer une commission bocage, rencontrer et accompagner les exploitants agricoles sur les demandes d'arrachage, de compensation et de plantation, former et sensibiliser aux problématiques bocagères et améliorer les connaissances sur la biodiversité liée au bocage. Son objectif serait d'atteindre en 2026, 37 km de haies plantées, soit un arbre par habitant.

PLAN DE GESTION DE LA CANDIDATURE UNESCO DU PAYSAGE CULTUREL DE L'ÉLEVAGE BOVIN - CHAROLAIS-BRIONNAIS

Le paysage de l'élevage bovin charolais est candidat au patrimoine mondial dans la catégorie des paysages culturels évolutifs vivants.
Les haies, les arbres et l'herbe forment un paysage bocager dédié au pâturage des bovins. Les parcelles constituent un ensemble d'apparence homogène, en raison de la couleur verte dominante, qui présente en réalité un assemblage de prés aux qualités variées.
Le plan de gestion du bien met l'accent sur la préservation, l'entretien et la densification du maillage de haies au sein du bocage, et ce, notamment pour faire face aux aléas du changement climatique.

ACTION 10
Identifier et accompagner la restauration et la mise en valeur du patrimoine en déployant des outils de reconnaissance et de préservation.

CONTEXTE

On trouve sur le territoire un certain nombre de cadoles, murgers, puits, moulins, autant de petits ouvrages en lien avec l'exploitation historique viticole du territoire. Pourtant, ces éléments de patrimoine ne sont que peu mis en valeurs, voir délaissés. Le patrimoine hydraulique est tombé en désuétude face à l'intensification agricole quant aux cadoles et murgers, ces motifs paysagers historiques plus visibles et reconnus que le petit patrimoine lié aux rivières demeurent néanmoins victimes d'un manque d'entretien et de restauration. Leur mise en valeur est en effet primordiale car ils ponctuent le vignoble participent à l'organisation du bâti et de l'agriculture en coteaux et constituent des rappels architecturaux qui rythment cette mer de vignes en faisant échos aux villages et entités bâties plus importantes.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 3 # Favoriser la découverte des paysages via un réseau de sites et parcours diversifiés

TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble du territoire.

Type d'action		*Planification, Aménagement & Animation*
Objectifs de l'action		*Reconnaître la valeur des éléments architecturaux vernaculaires et du petit patrimoine comme composante identitaire du territoire et jalons potentiels de parcours culturels.*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Associer les éléments de petit patrimoine situé à proximité des bourgs des communes à des lieux publics et de rassemblement pour les habitants. Ces espaces valorisés à travers des chantiers menés par exemple par des associations locales pourront être de nouveaux lieux de partage et d'échange pour les habitants des localités.*
		MEZZO *Mettre en valeur le petit patrimoine en inscrivant ces lieux d'intérêt sur les itinéraires touristiques locaux (GR, route des vins, ...) ou en créant des parcours thématique et transmettre sur leurs usages et leur fonctions traditionnelles. (ateliers pierres sèches, évènements saisonniers...)*
		MACRO *Identifier les nombreux patrimoines bâtis qui jalonnent le territoire (patrimoine rural et viticole, hydraulique, religieux, industriel...) et les inscrire sur un document de recensement afin de mener des actions de restauration et de valorisation en créant des appels à projet, chantiers participatifs ou encore par la création d'OAP.*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes* *Région/ Département* *Espace Pierres Folles (Géopark du Beaujolais)* *Associations locales*
Outils opérationnels		*OAP, itinéraires touristiques*
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Part des projets de restauration de petit patrimoine réalisés.*

TEMPORALITÉS :

Tout de suite !
- d'1an

Demain !
de 2 à 5 ans

Après-demain !
+ de 5 ans

ACTION 10
Identifier et accompagner la restauration et la mise en valeur du patrimoine en déployant des outils de reconnaissance et de préservation.

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

RESTAURATION DU PATRIMOINE EN PIERRE SÈCHE À CHILHAC

Le village de Chilhac sur l'Allier, devenu depuis Petite Cité de Caractère en 2017 :

- A accueilli pendant quelques années dans des locaux du village l'association RanorarakU en signant une convention de trois ans. Une partie du chemin qui descend jusqu'à l'Allier a ainsi été réhabilité grâce à l'organisation de stages. Ils ont pu avoir des financements de la région à 40% et également du Département.
- Dans la ville s'est également déroulé deux années de suite le Voyage au centre de la pierre (dans le cadre du printemps de la pierre sèche en 2016 et 2017, expositions, conférences)

LES CABORNES DES MONTS D'OR ET LE «SENTIER DES CABORNES»

Homologue des « cadoles » ces cabanes construites en pierres sèches ponctuent le paysage des Monts d'Or. Leur préservation et leur restauration sont le fruit d'une complémentarité exemplaire des acteurs locaux et des collectivités. C'est grâce à un travail de fond réalisé par les bénévoles du réseau d'associations du massif et le Syndicat Mixte des Monts d'Or que de nombreux ouvrages en pierres du massif ont pu être restaurés.
Le Syndicat Mixte des Monts d'Or en se positionnant comme un « faciliteur » a pu mettre en place une politique efficace de restauration du patrimoine à un coût défiant toute concurrence en s'appuyant sur le vivier d'associations locales et en impulsant des chantiers participatifs et des formations diverses autour de ce savoir-faire local.
Ces ouvrages en pierres sèches ou maçonnées ont également été mis en valeur, pour certains, au travers de sentiers thématiques, tel que le sentier des Cabornes à Poleymieux.

OAP «PETIT PATRIMOINE ET BÂTI ANCIEN» - GRAND CHAMBÉRY

Le PLUi du Grand Chambéry comprend une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique «Petit patrimoine et bâti ancien». L'OAP donne un cadre à la préservation et la restauration du bâti ancien ainsi qu'à la capacité d'adaptation de ce bâti aux exigences contemporaines de vie, de confort et de prise en compte de l'environnement. Cette OAP comprend 2 parties :

- éléments identitaires à préserver par typologie architecturales patrimoniales (manoirs, fermes, petit patrimoine lié à l'eau...)
- prescriptions pour la préservation et la transformation du bâti (organisées par partie du bâti : toitures, façades, bâti dans sa parcelle)

L'OAP aborde le végétal comme une composante identitaire accompagnatrice du bâti et indispensable à la qualité de l'ensemble patrimonial. Les structures paysagères doivent être préservées et des principes d'aménagements sont développés. Les arbres sénescents peuvent être remplacés par des arbres de même essence ou similaires.

ACTION 11
Identifier les panoramas singuliers des paysages du Beaujolais et accompagner leur prise en compte dans les projets d'aménagement

CONTEXTE

L'alternance visuelle entre vues panoramiques des hauts de coteaux et vues rapprochées dans les vallons anime la découverte des paysages du Beaujolais et participe à sa mise en scène. Cependant les différentes dynamiques paysagères à l'oeuvre (fermeture des coteaux boisés, enfrichement des coteaux viticoles, mitage résidentiel des espaces agricoles...) tendent à impacter les larges panoramas donnant sur les étendues viticoles.
Certains villages «promontoire» présents dans les Pierres Dorées sont protégés et requalifiés avec attention mais leurs abords et les covisibilités ne sont que peu pris en compte dans les nouvelles opérations ce qui participe implicitement à la dégradation de leurs qualités architecturales et paysagères.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 3 # Favoriser la découverte des paysages via un réseau de sites et parcours diversifiés
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

TERRITOIRES CONCERNÉS

Cônes de vues remarquables, covisibilités

Type d'action		*Planification, Gestion, Aménagement & Animation*
Objectifs de l'action		*Protéger et valoriser les panoramas sur les paysages du Beaujolais en anticipant les projet d'aménagements*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Mettre en scène et rendre accessible ces vues remarquables par le biais de concours à idées, d'ateliers scolaires...*
		MEZZO *Inscrire l'ensemble de ces vues remarquables au PLUi afin d'assurer leur prise en compte et leur préservation dans toutes nouvelles opérations urbaines (extensions urbaines, silhouettes villageoises, projets d'infrastructures, projets agricoles...)* *Assurer le maintien de l'ouverture de ces vues par la mise en place d'une gestion raisonnée et le suivi de recommandations paysagères que les propriétaires des parcelles voisines devront prendre en compte dans tout projet (OAP/ Documents d'orientation paysagère qui peuvent se trouver dans le PLUi)* *Inscrire ces vues sur les itinéraires touristiques locaux.*
		MACRO
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes* *Eleveurs/ Propritétaires privés*
Outils opérationnels		*PLUi, OAP, convention pâturage*
Critères d'évaluation ou indicateurs		

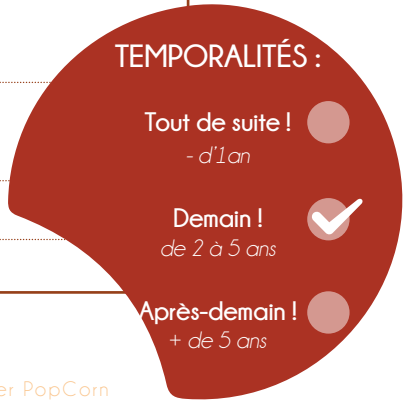

ACTION 11
Identifier les panoramas singuliers des paysages du Beaujolais et accompagner leur prise en compte dans les projets d'aménagement

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

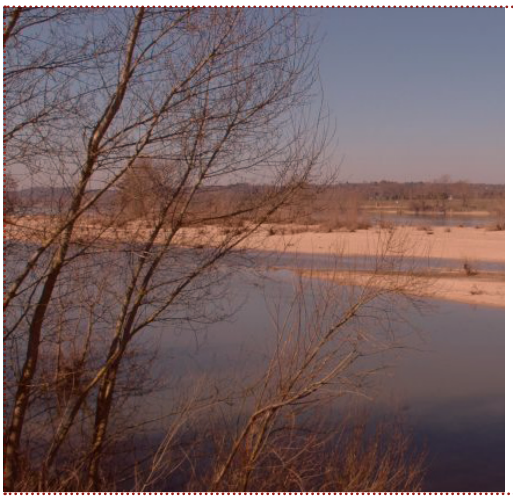

ÉTUDE «FENÊTRE SUR LOIRE»
Étude «Fenêtres sur Loire» réalisée en 2013 sur l'agglomération Blésoise (41) a identifié 36 percées visuelles à réaliser ou à renforcer pour offrir des points de vue sur la Loire depuis le réseau cyclable et piétonnier et depuis le réseau routier.

CONCOURS «FENÊTRE SUR LOIRE»
Le Conseil départemental 37 en partenariat avec la Région Centre Val de Loire a lancé en 2019 un concours d'idées dans le but de mettre en valeur 6 sites qui jalonnent le linéaire de la Loire. Artistes, architectes, paysagistes sont invités à réfléchir à la mise en valeur de 6 espaces emblématiques du fleuve. Les installations proposées devaient être «porteuses de sens et d'identité» et «respectueuses du cadre naturel de la Loire» et pouvaient être de l'ordre de l'oeuvre d'art, de l'aménagement, de belvédère, mobilier etc.. Accompagnés par l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours les services du CD37 ont travaillé en concertation avec les collectivités locales, les services de l'Etat, la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial et les associations environnementales.

CHANTIER PARTICIPATIF DE BUDELIÈRE
Chantier participatif à Budelière en Creuse organisé par l'ONF avec un objectif de restaurer les points de vue sur les gorges de la Tarde.

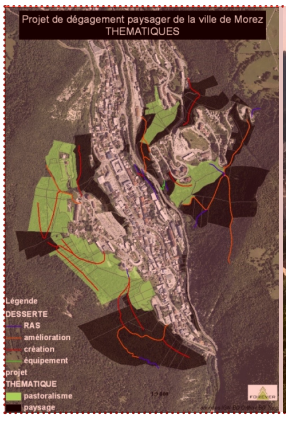

CHANTIERS DE DÉFRICHAGE DANS LA VALLÉE DE LA BIENNE
La ville de Morez a engagé en 2011 une étude en lien avec le CNRS, l'Université de Franche Comté et le PNR du Haut Jura afin d'organiser des chantiers de défrichage le long de la vallée de la Bienne.
Une première expérimentation de réouverture et de recréation de zone pastorale a été menée en 2011-2012 sur des terrains communaux. A l'issue des travaux, une convention pluriannuelle de pâturage ou un bail sera établi avec un exploitant ovin local afin de convenir des modalités d'entretien de ces secteurs.

OQP & PLAN D'ACTIONS

ACTION 12

Composer et gérer les franges urbaines et les entrées de villes dans les futurs documents d'urbanisme.

CONTEXTE

Sur l'ensemble du territoire d'étude les limites historiques entre les espaces habités et les parcelles agricoles se sont progressivement brouillées. Ce phénomène a engendré un paysage hétéroclite qui témoigne d'un manque d'anticipation des extensions urbaines aux franges des ensembles urbains historiques. Les formes urbaines historiques denses et compactes révélées par un paysage agricole structuré perdent ainsi de leur lisibilité et le mitage des étendues agricoles et viticoles par des constructions isolées sur d'anciennes parcelles cultivées altère la qualité des perceptions et l'équilibre des paysages. Parallèlement, qu'il s'agisse des villes dites «portes d'entrée» sur le territoire ou simplement des accès aux villages, la complexification et la banalisation des franges aux abords des espaces urbanisés nuit à à la lecture des accès à ces espaces bâtis. La dynamique d'enfrichement des contreforts et des coteaux, très présente à proximité immédiate des villes et villages, complexifie elle aussi la lecture des franges agro-urbaines. La progression des boisements jusqu'aux abords des villages mais également le développement des friches à des stades avancés tendent à noyer les silhouettes des villages qui s'inscrivaient dans le vignoble et en étaient complémentaires.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 3 # Favoriser la découverte des paysages via un réseau de sites et parcours diversifiés
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

TERRITOIRES CONCERNÉS

Type d'action		*Planification, Aménagement & gestion*
Objectifs de l'action		*Prendre en compte et préserver la qualité des paysages et des silhouettes villageoises et saisir l'opportunité de créer des activités hybrides entre espaces agricoles et urbains.*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Anticiper la gestion et l'entretien des espaces de frange en favorisant des aménagement paysagers productifs en écho aux ceintures vivrières anciennes. (créer des jardins collectifs, vergers conservatoires...)*
		MEZZO *Développer une OAP thématique «franges urbaines productives» dans les PLUi* *Mettre en place un plan de gestion entre communes et des conventions pluriannuelles de pâturage via une AFP regroupant les éleveurs locaux intéressés par la gestion de ces espaces enfrichés afin d'assurer leur réouverture et la mise en lisibilité des silhouettes de village.*
		MACRO
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes / associations locales/ Eleveu... Chambre d'Agriculture*
Outils opérationnels		*OAP, Plan de Gestion, AFP (Association Foncière Pastorale) elle... pas atteinte aux droits de propriété. C'est un outil de gestion et les pr... taires conserven... l'ensemble de leurs droits (vente, hypothèque, donati... convention pâ... e entre AFP et agriculteurs*
Critères d'évaluation ou indicateurs		...ges / Territoires & Paysages / Sites & Paysages / Atelier PopCorn

TEMPORALITÉS :

Tout de suite !
- d'1an

Demain !
de 2 à 5 ans

Après-demain !
+ de 5 ans

ACTION 12
Composer et gérer les franges urbaines et les entrées de villes dans les futurs documents d'urbanisme.

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

SCHÉMA INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DES LISIÈRES URBAINES DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST - LA RÉUNION

Le Schéma intercommunal d'aménagement des lisières urbaines est le premier de ce type en France. Il est le fruit de plusieurs années de sensibilisation des élus et des partenaires menée par l'Agence Folléa-Gautier au travers du plan de paysage de l'Ouest (1997), du contrat d'agglomération Etat-Région-TCO (2003), de la charte paysagère du TCO (2008), de l'atlas des paysages de La Réunion.

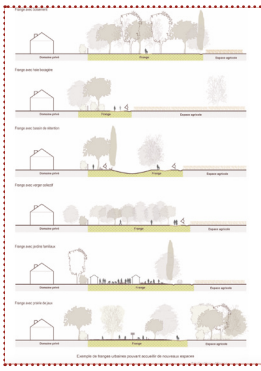

OAP THÉMATIQUE «FRANGES URBAINES» - CC VAL DE CHER CONTROIS

La Communauté de communes Val de Cher Controis, dans la continuité des objectifs issus de son PADD à souhaiter développer une OAP thématique spécifiques à la question des franges urbaines, afin de développer des préconisations, recommandations et orientations à destination des porteurs de projet du territoire. L'OAP « franges urbaines » s'intègre ainsi dans le projet de PLUi, et se développe selon trois axes :

1/Réfléchir l'épaisseur des franges au regard du contexte,
2/Employer un traitement qualitatif des franges pour une meilleure intégration des epsaces urbains,
3/Zoom : Les franges urbaines du Zoo de Beauval

60 LOGEMENTS SOCIAUX BBC - CHANTELOUP-EN-BRIE

La commune de Chanteloup-en- Brie (Seine-et-Marne) se caractérise par son tissu pavillonnaire et une urbanisation lâche de petits collectifs. Sur la ZAC, le partie pris est de lier espaces privés et publics via un traitement végétal généreux et des continuités piétonnes. Le continuum végétal et l'irrégularité des façades bâties permet de traiter de façon qualitative les franges de cette opération de petit collectifs.

ACTION 13
Définir un protocole pour le changement de destination des bâtiments agricoles

CONTEXTE

Une des problématiques rencontrée sur le territoire du beaujolais viticole est la demande croissante de changement de destination des bâtiments agricoles. Il y a en effet beaucoup de demandes sur le territoire à ce sujet. Mais si les enjeux sont forts quant au réinvestissement de ces ensembles bâtis qui ne trouvent plus de repreneurs agriculteurs notamment pour sauver les bâtisses remarquables il faut cependant anticiper le problème d'isolement du point de vue des mobilités de ces sites et les risques de dégradation de l'unicité et de la qualité architecturale de ces éléments emblématiques du territoire. Ces réhabilitations peuvent également engendrer des répercussions sur les conflits d'usage et la perception du territoire en terme de paysage.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS

- OQP 1 # Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

TERRITOIRES CONCERNÉS

Type d'action		*Planification & Animation*
Objectifs de l'action		*Anticiper l'impact paysager et architectural des changements de destination des bâtiments agricoles et viticoles dans les paysages du Beaujolais*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO
		MEZZO *Identifier le bâti agricole susceptible de changer de destination dans le plan de zonage des PLU.*
		MACRO *Réunir l'ensemble des acteurs (Etat, chambre d'agriculture, élus, agriculteurs...) afin de définir un protocole, en appui sur une grille de critères définies et partagées par tous, pour encadrer le changement de destination des bâtiments agricoles*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes* *Chambre d'agriculture*
Outils opérationnels		
Critères d'évaluation ou indicateurs		*Nombre de PLU ayant identifié le bâti susceptible de changer de destination.*

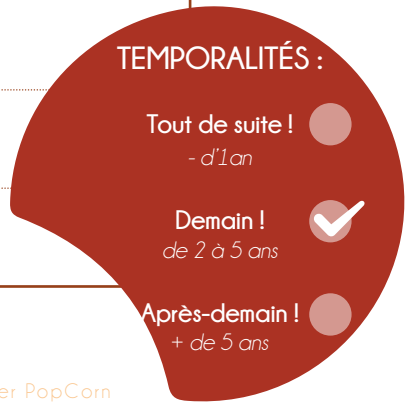

ACTION 13
Définir un protocole pour le changement de destination des bâtiments agricoles

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

RÉHABILITATION D'UNE ÉTABLE CENTENAIRE EN MAISON INDIVIDUELLE DE 160 M² - VORARLBERG, AUTRICHE

-Conservation de l'essentiel de la façade d'origine et d'une grande partie de la structure existante.
-Utilisation de bois de rebut provenant de la démolition et de bois massif de sapin local.
-Recyclage des pierres de maçonnerie.
-Modules photovoltaïques et thermiques sur la pan sud-est du toit.
-Afin de ne pas modifier le caractère de la grange, il a été décidé de préserver la façade et de pratiquer une rénovation vers l'intérieur.

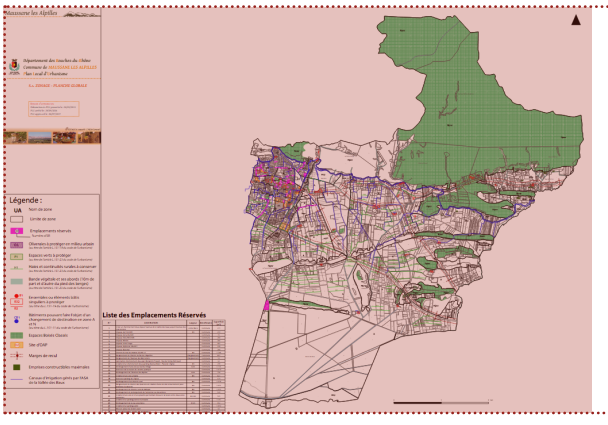

IDENTIFICATION DES MAS REMARQUABLES DANS LE PLU DE MAUSSANE-LES-ALPILLES (13)

L'article L 151-11 du Code de l'Urbanisme prévoit que dans les zones agricoles, le règlement peut « désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis à l'avis conforme de la CDPENAF. » À ce titre, la commune de Maussane-les-Alpilles a identifié certains bâtiments dans le plan de zonage de son PLU, pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

GUIDE POUR L'ÉVOLUTION DU BÂTI AGRICOLE, PNR DES ALPILLES (13)

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA) et le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) reçoivent de nombreuses demandes d'information et d'accompagnement au sujet de la transformation du bâti agricole. Le PNRA s'est emparé du sujet en réalisant un guide croisant les enjeux du monde de l'aménagement et les problématiques de maintien de l'agriculture, pour créer des dynamiques vertueuses de projet.
Ce guide a vocation a accompagner les porteurs de projets mais aussi les collectivités a utour de l'évolution du bâti agricole.

ACTION 14
Mettre en oeuvre une stratégie de requalification et de désimperméabilisation des principaux espaces artificialisés (zones industrielles et d'activités, parkings...).

CONTEXTE

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MOBILISÉS
- OQP 2 # Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- OQP 4 # Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

TERRITOIRES CONCERNÉS

Zones industrielles et d'activités et principaux espaces artificialisés

Type d'action		*Planification, Aménagement & Animation*
Objectifs de l'action		*Revaloriser, décloisonner et diversifier les zones industrielles et d'activités, tout en en faisant des projets témoins en terme de techniques de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces urbanisés.*
Contenu de l'action par échelle d'intervention		MICRO *Inscrire des règles de taux limite d'espaces imperméabilisés dans les projets de construction.*
		MEZZO *A l'échelle de quartiers en mutations définir une stratégie de désimperméabilisation progressive et de végétalisation des espaces artificialisés (zones d'activités, zones industrielles, cours de Lycées, cours d'écoles, espaces publics de centre-ville, parkings...). Préciser les actions ciblées en faveur de la gestion du ruissellement, de la perméabilité des sols, de la renaturation et des îlots de fraîcheur.*
		MACRO *Mettre en place un suivi d'expérience sur certains projets phares pour permettre de multiplier des projets similaires sur le territoire*
Maîtrise d'ouvrage		*Syndicat mixte du Beaujolais*
Partenaires & financements potentiels		*Communautés de communes* *Communes* *Etat (Projet cours d'école Oasis) - Fonds FEDER Urban Inno*
Outils opérationnels		

TEMPORALITÉS :
- Tout de suite ! *- d'1an*
- Demain ! *de 2 à 5 ans*
- Après-demain ! *+ de 5 ans*

ACTION 14

Mettre en oeuvre une stratégie de requalification et de désimperméabilisation des principaux espaces artificialisés (zones industrielles et d'activités, parkings...).

RÉFÉRENCES DE PROJETS EN ÉCHOS

DÉSIMPERMÉABILISATION ET INFILTRATION DU PARKING ÉDOUARD À SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME (83) SURFACE DU PARKING

La commune de Saint-Maximin-la-Baume a réalisé un projet de désimperméabilisation d'un parking d'environ 5700m². L'utilisation de matériaux spécifiques pour les voies piétonnières et les stationnements a permis de réduire l'imperméabilisation aux seules voies de circulation. Le fractionnement du parking par des noues enherbées avec de la prairie méditerranéenne facilite l'infiltration des eaux pluviales.

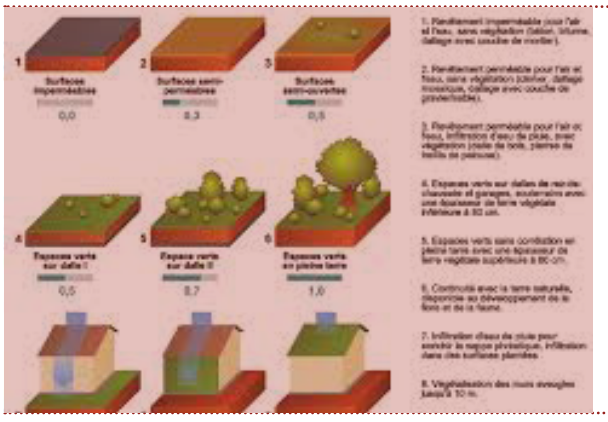

LE COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS), UNE RÈGLE DANS LE PLU DE LA COMMUNE DE MONTREUIL

Il décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surface éco-aménageable) par rapport à la surface totale d'une parcelle. Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle, d'un îlot, d'un quartier ou d'un plus vaste territoire.

Le règlement du PLU de la commune de Montreuil prévoit qu'un pourcentage minimum de la superficie du terrain soit réservée à des aménagements paysagers réalisés en pleine terre et perméables.

PRÉCONISATION DE L'UTILISATION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES - SCOT GRAND DOUAISIS

Le Syndicat Mixte SCoT du Grand Douaisis a mené en 2016 et 2017 dans le cadre de la révision du SCoT et du Plan Climat Air Énergie Territorial, une étude sur l'adaptation au changement climatique du territoire dont la particularité est de prendre en compte les impacts socio-économiques des changements climatiques et la raréfaction des ressources à l'échelle du Grand Douaisis.
Le SCoT préconise entre autre l'utilisation des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales pour toute création ou extension de zones d'activités.